



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

**FCPE Avenir**

Fonds à 6 compartiments

**RAPPORT ANNUEL**

du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## **Société de gestion**

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## **Teneur de comptes conservateur de parts**

**NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## **Dépositaire**

**CACEIS BANK**

N° RCS PARIS 692 024 722

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## **Commissaire aux comptes**

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

63 rue de Villiers - Crystal Park - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Déléataire comptable**

**CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## **Contacts**

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

Page

Le FCPE AVENIR est constitué au 31 décembre 2020 de 6 compartiments :

AVENIR ACTIONS MONDE

AVENIR DYNAMIQUE

AVENIR EQUILIBRE

AVENIR RENDEMENT

AVENIR MONETAIRE

AVENIR MIXTE SOLIDAIRE

FCPE Consolidant AVENIR

Rapport de Gestion	10
Politique d'investissement	10
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
Certification du Commissaire aux comptes	21
Comptes de l'exercice	26



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR ACTIONS MONDE</b>	<b>31</b>
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>32</b>
a) Politique d'investissement	32
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	33
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	34
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	36
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	37
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>38</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>48</b>
<b>4. Comptes de l'exercice</b>	<b>49</b>
<b>5. Annexe(s)</b>	<b>67</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR DYNAMIQUE</b>	<b>77</b>
6. Rapport de Gestion	<b>78</b>
a) Politique d'investissement	<b>78</b>
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	<b>80</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	<b>81</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	<b>84</b>
7. Engagements de gouvernance et compliance	<b>85</b>
8. Frais et Fiscalité	<b>95</b>
9. Comptes de l'exercice	<b>96</b>
10. Annexe(s)	<b>117</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR EQUILIBRE</b>	<b>127</b>
<b>11. Rapport de Gestion</b>	<b>128</b>
a) Politique d'investissement	128
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	130
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	131
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	133
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	134
<b>12. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>135</b>
<b>13. Frais et Fiscalité</b>	<b>145</b>
<b>14. Comptes de l'exercice</b>	<b>146</b>
<b>15. Annexe(s)</b>	<b>166</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RENDEMENT</b>	<b>176</b>
16. Rapport de Gestion	177
a) Politique d'investissement	177
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	179
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	180
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	182
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	183
27. Engagements de gouvernance et compliance	184
28. Frais et Fiscalité	194
29. Comptes de l'exercice	195
20. Annexe(s)	215



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR MONETAIRE</b>	<b>225</b>
21. Rapport de Gestion	<b>226</b>
a) Politique d'investissement	<b>226</b>
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	<b>227</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	<b>228</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	<b>230</b>
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	<b>231</b>
22. Engagements de gouvernance et compliance	<b>231</b>
23. Frais et Fiscalité	<b>242</b>
24. Comptes de l'exercice	<b>243</b>
25. Annexe(s)	<b>261</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR MIXTE SOLIDAIRE</b>	<b>270</b>
26. Rapport de Gestion	<b>271</b>
a) Politique d'investissement	<b>271</b>
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	<b>273</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	<b>274</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	<b>276</b>
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	<b>277</b>
27. Engagements de gouvernance et compliance	<b>278</b>
28. Frais et Fiscalité	<b>288</b>
29. Comptes de l'exercice	<b>289</b>
30. Annexe(s)	<b>309</b>



# Rapport de Gestion

## Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

La pandémie de Covid-19 a constitué un choc sans précédent sur la croissance mondiale en 2020. L'économie globale a connu au 1<sup>er</sup> semestre sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale en raison des mesures strictes de confinement adoptées quasi simultanément dans la plupart des pays pour endiguer l'épidémie. Celles-ci ont généré un coup d'arrêt violent et brutal de l'activité et de manière très marquée dans le secteur des services, le plus affecté par ces restrictions. Cela s'est également traduit par un effondrement du commerce mondial. Pour éviter une multiplication des faillites d'entreprises et une trop forte hausse du chômage, les autorités ont pris des mesures exceptionnelles. Les banques centrales ont baissé rapidement leurs taux directeurs pour les ramener proches de zéro et/ou annoncé des achats colossaux d'actifs financiers. Elles se sont ainsi placées en face des Etats pour absorber la nette hausse des dettes publiques liée à l'adoption de plans de soutien massifs de la part des gouvernements.

Dès le mois de mai, une nette reprise de l'activité mondiale s'est amorcée avec la levée progressive des mesures de confinement et les mesures d'envergure prises par les autorités. Au-delà d'un fort effet de rattrapage, la reprise a commencé à s'essouffler à partir de l'été, affectée notamment par la recrudescence de l'épidémie en Europe et l'adoption de nouvelles mesures de restriction locales de la part de certains gouvernements. Alors que la croissance restait à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre encore bien inférieure au niveau d'avant crise, la situation sanitaire s'est nettement dégradée à partir d'octobre en Europe, puis aux Etats-Unis, amenant la plupart des pays à instaurer de nouvelles mesures de restriction, voire un reconfinement dans certains d'entre eux. L'impact sur l'activité a été toutefois moins important qu'au printemps en raison de mesures plus ciblées et d'une meilleure préparation des entreprises. En novembre, l'annonce de la découverte de vaccins contre la Covid-19 et du lancement de la campagne de vaccination en fin d'année ont permis de réduire l'incertitude en laissant entrevoir une fin à la crise sanitaire. Mais compte tenu du choc considérable sur l'activité et l'emploi et des réallocations sectorielles qui vont devoir s'opérer, ces vaccins faciliteront la sortie de crise mais n'empêcheront pas un impact fort et durable sur la croissance.

Ce choc sans précédent sur l'activité s'est opéré dans un contexte d'incertitude politique liée aux craintes d'un « hard Brexit » à la fin de l'année, à l'élection présidentielle américaine et aux tensions persistantes entre la Chine et les Etats-Unis. L'élection de Joe Biden, le 3 novembre, et l'accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, le 24 décembre, ont permis de rassurer quelque peu. Dans ce contexte de crise économique et sanitaire sans précédent, les taux obligataires souverains se sont nettement détendus sur l'année écoulée alors que les performances des marchés actions ont été très contrastées : les indices américains et japonais se sont inscrits en forte hausse tandis que les marchés européens Eurostoxx et CAC 40 ont baissé.

## ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Alors que la croissance américaine arrivait en bout de cycle et montrait des signes de ralentissement en raison de l'impact de la guerre commerciale avec la Chine, l'économie est entrée dans une profonde récession au 1<sup>er</sup> semestre suite à la crise du Covid-19. Dès le mois de mai, la levée progressive des mesures de confinement associée au vaste plan de soutien adopté par le gouvernement et aux mesures d'urgence prises par la banque centrale américaine (Fed) ont permis une nette reprise de l'activité. Celle-ci a toutefois commencé à se tasser au cours de l'été

# Rapport de Gestion

une fois l'effet du rebond mécanique passé et en raison d'une 2<sup>ème</sup> vague de Covid-19. A cela se sont ajoutées les pertes de revenus des ménages consécutives à l'expiration, à la fin juillet, de certaines mesures prises par le gouvernement en faveur des personnes affectées par les conséquences de la crise du Covid-19. En fin d'année, la 3<sup>ème</sup> vague de Covid-19 a conduit certains Etats à durcir les mesures de restriction. La consommation des ménages a ainsi enregistré en novembre sa première baisse mensuelle depuis le mois d'avril et l'emploi s'est contracté en décembre, pour la 1<sup>ère</sup> fois en 8 mois, en raison des destructions d'emplois enregistrées dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des loisirs. Il restait ainsi en fin d'année bien en-dessous du niveau d'avant crise : les 12 millions d'emplois créés entre mai et décembre se révélant très insuffisants pour compenser les destructions de 22 millions d'emplois enregistrées entre mars et avril. Le point préoccupant est venu de la hausse continue du chômage de longue période signalant un fort effet de persistance. Après des mois d'incertitude, le Congrès a finalement adopté en décembre un nouveau plan de relance, visant à venir en aide aux ménages, aux chômeurs et aux entreprises fragilisées par la crise du Covid-19. Les élections sénatoriales qui se tiendront en Géorgie, le 5 janvier, se révéleront cruciales pour juger de la capacité de Joe Biden à adopter de nouvelles mesures de soutien et mettre en place sa politique axée sur les classes moyennes.

**En zone Euro, la croissance, qui avait franchement ralenti pour se stabiliser à un faible niveau début 2020, a enregistré sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale. La crise du Covid-19 a accentué les divergences** : les pays les plus affectés étant ceux disposant de moins de marge de manœuvre pour y faire face compte tenu d'un niveau de dette publique élevé. A partir du mois de mai, le déconfinement progressif et les mesures prises par les gouvernements, pour financer notamment les dispositifs de chômage partiel et aider les entreprises à maintenir leurs opérations courantes, ont permis une reprise fragile et inégale. Après un fort rebond au 3<sup>ème</sup> trimestre, l'activité s'est de nouveau contractée en fin d'année suite à la résurgence de l'épidémie et l'adoption de mesures plus strictes de restriction, voire un reconfinement dans certains pays en novembre (France notamment) et à partir de la mi-décembre (Allemagne et Pays-Bas). Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en décembre présageaient ainsi d'une nouvelle contraction du PIB de la zone Euro au dernier trimestre mais d'une ampleur beaucoup plus réduite qu'au printemps. La contraction du secteur des services, particulièrement marquée en Espagne, a contrasté avec la robustesse de l'activité dans le secteur manufacturier. L'Allemagne a notamment bénéficié d'une plus forte demande de la part des pays asiatiques, et de la Chine plus particulièrement, et l'Irlande d'une plus forte demande des britanniques en prévision des perturbations liées au Brexit.

Dans ce contexte, le plan de relance européen, adopté par les 27 chefs d'Etat le 21 juillet, constitue une véritable avancée vers davantage d'intégration et de solidarité entre les pays de la zone Euro. D'un montant total de 750 milliards d'euros, une part significative sera versée sous forme de subventions, donc non remboursées par les Etats bénéficiaires, aux pays les plus affectés par la crise : Espagne et Italie en tête. Le reste sera versé sous forme de prêts à des taux très bas. Afin de le financer, la Commission Européenne empruntera sur les marchés financiers au nom de l'ensemble des pays européens. L'accord politique entre le Conseil et le Parlement européen, du 11 décembre, a permis de lever les craintes qui avaient été suscitées par le veto de la Pologne et de la Hongrie et ouvert la voie aux versements des aides en 2021.

**Le Royaume-Uni, déjà fragilisé par l'incertitude liée au Brexit, a été frappé de plein fouet par la crise du Covid-19.** L'économie a enregistré au 1<sup>er</sup> semestre sa plus forte récession en 300 ans et la plus importante contraction du PIB des pays de l'Union Européenne au 2<sup>ème</sup> trimestre : -20.4%, contre -11.7% pour la zone Euro, en raison notamment de mesures prises plus tardivement par le gouvernement pour endiguer l'épidémie. La reprise qui s'est amorcée à partir du mois de mai, suite à la réouverture progressive de l'économie et aux mesures de soutien adoptées par les autorités, s'est nettement essoufflée durant l'été. Les risques se sont par ailleurs accentués à partir de l'automne suite à l'adoption de nouvelles



# Rapport de Gestion

mesures de distanciation sociale pour contrer la résurgence de l'économie. En décembre, l'apparition d'une nouvelle souche de coronavirus beaucoup plus contagieuse que les autres a amené le gouvernement à confiner la plus grande partie du pays à la fin de l'année. Cela s'est opéré alors que le Royaume-Uni s'apprêtait à quitter l'Union Européenne, le 31 décembre à minuit, à la fin de la période de transition. Après des mois de négociations difficiles, Londres et Bruxelles se sont finalement entendus sur un accord commercial, le 24 décembre, permettant ainsi d'éviter l'instauration de droits de douanes et de quotas sur les échanges de biens. Mais en quittant le marché unique, des contrôles douaniers et autres formalités seront nécessaires ce qui limitera la fluidité des échanges avec son principal partenaire commercial. Cela va engendrer des coûts supplémentaires pour les entreprises et impactera la croissance britannique déjà lourdement pénalisée par la crise du Covid-19. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise concernant notamment les services financiers qui représentent une part significative de la croissance britannique.

**Au Japon, alors que la croissance était fragilisée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et la hausse du taux de TVA, celle-ci a été frappée par l'impact du Covid-19.** Face au choc sur la croissance, le gouvernement a adopté un vaste plan de relance et la Banque du Japon a injecté des liquidités par le biais d'achats d'actifs financiers. La reprise amorcée au mois de mai s'est révélée plus lente que celle des autres économies développées en raison de la faiblesse de la demande tant domestique qu'étrangère. Le nouveau premier ministre, Yoshihide Suga, succédant à Shinzo Abe en septembre 2020, s'est engagé à relancer l'économie et à poursuivre la politique menée par son prédécesseur. Compte tenu des risques pesant sur la reprise avec la 3<sup>ème</sup> vague d'épidémie, le gouvernement a annoncé en décembre un 3<sup>ème</sup> plan de relance. La Banque du Japon a par ailleurs décidé de prolonger de 6 mois les mesures exceptionnelles prises au printemps pour soutenir les entreprises fragilisées par la crise sanitaire.

**La croissance des pays émergents a été frappée de plein fouet par les conséquences du Covid-19. En Chine, cette épidémie est survenue alors que l'économie poursuivait son ralentissement structurel,** lié au rééquilibrage de la croissance en faveur de la consommation et des services, et que les exportations subissaient la hausse des tarifs douaniers américains. La Chine a été la 1<sup>ère</sup> économie frappée par l'épidémie de Covid-19 et à la contenir par le biais de strictes mesures de confinement. Elle a été également la 1<sup>ère</sup> à renouer avec la croissance suite à la réouverture de l'économie et aux politiques de soutien adoptées par les autorités. La Chine est ainsi l'une des rares économies à ne pas connaître de récession en 2020 soutenue notamment par la robustesse de son secteur manufacturier et de ses exportations. En 2021, la Chine souhaite accroître la résilience de sa croissance en la rendant moins dépendante du commerce extérieur. La banque centrale maintiendra une politique monétaire flexible et ciblée vers les petites entreprises fragilisées par la crise du Covid-19.

**Le ralentissement de l'économie chinoise, l'effondrement de l'activité mondiale au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et la crise sanitaire ont eu un fort impact sur les pays émergents.** La chute du commerce mondial, du prix des matières premières et du tourisme ont conduit les banques centrales à réduire fortement leurs taux directeurs et certaines ont pour la 1<sup>ère</sup> fois eu recours à l'achat d'actifs financiers afin d'assouplir les conditions de financement. Les gouvernements ont adopté des plans de soutien massifs ce qui a fragilisé les pays déjà fortement endettés et fait ressurgir les craintes sur la soutenabilité de la dette.

En plus de l'impact de la crise sanitaire, les pays émergents ont subi des sorties massives de capitaux de la part des investisseurs en raison d'une forte aversion au risque, fragilisant particulièrement les pays fortement endettés. Le FMI et la Banque Mondiale leur ont ainsi versé une aide financière pour lutter contre la Covid-19 et appelé à une suspension des remboursements des dettes des pays pauvres fortement endettés. La Fed a réactivé les lignes de swap avec d'autres banques centrales et adopté d'autres mesures pour faciliter l'accès au financement en dollar devenu plus difficile. Ces

# Rapport de Gestion

mesures ont permis d'enrayer la fuite des capitaux. La Turquie s'est toutefois démarquée des autres pays à partir du 24 septembre en relevant fortement ses taux directeurs, et ceci à 3 reprises, en raison d'un taux d'inflation très élevé et afin d'enrayer la chute de sa devise par rapport au dollar.

En fin d'année, la situation restait contrastée. L'activité des pays d'Asie du Sud-Est et de l'Est profitait de la robustesse de l'économie chinoise et du rebond du commerce mondial alors que la reprise se révélait fragile en Inde et en Amérique latine en raison d'un impact plus fort et durable de l'épidémie de Covid-19 et de marges de manœuvre plus réduites des gouvernements.

Les pays émergents producteurs de pétrole ont été fortement fragilisés par **la chute du prix de l'or noir entre mars et avril 2020, consécutive à la baisse de la demande mondiale et à la guerre des prix lancée par l'Arabie Saoudite**. Celle-ci a fait suite à l'absence d'accord avec la Russie sur une réduction de la production de pétrole lors de la réunion de l'OPEP+ du 6 mars. Cela s'est traduit par un effondrement du cours du brut, fragilisant notamment les producteurs américains de pétrole de schiste fortement endettés. Le prix du baril américain de pétrole (WTI) est même devenu ponctuellement négatif le 20 avril (à -37.6 \$) en raison de l'expiration imminente du contrat pour livraison en mai et de la saturation des capacités de stockage de brut américain. Les cours ont par la suite nettement rebondi dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord de réduction de l'offre de pétrole conclu entre les pays de l'OPEP et la Russie, le 6 juin. En novembre, ils ont été portés par l'annonce de la découverte de vaccins contre la Covid, conduisant à une amélioration des perspectives de croissance, puis par la décision de l'OPEP et de la Russie d'augmenter la production de pétrole d'une ampleur beaucoup plus limitée qu'initialement prévu. Malgré ce net rebond, le prix de l'or noir restait en fin d'année bien inférieur au niveau qui prévalait un an auparavant. Le prix du baril de Brent a ainsi clôturé l'année à 51.9 \$, le 31 décembre, contre 66.3 \$ un an auparavant, soit une baisse de 21.7% sur l'année. Le WTI a terminé à 48.3 \$, contre 61.1 \$ un an plus tôt.

**Ce fort recul du prix du pétrole a contribué en partie au net ralentissement de l'inflation.** Aux Etats-Unis, le déflateur des dépenses des ménages s'est établi en novembre à 1.1% pour l'indice global et à 1.4% pour l'indice sous-jacent (excluant l'alimentation et l'énergie), bien en-dessous de la cible de 2% suivie par la Réserve fédérale. En zone Euro, l'inflation est repassée en territoire négatif à partir de septembre pour s'établir à -0.3% et s'y maintenir jusqu'à la fin de l'année. L'indice sous-jacent s'est quant à lui établi à un plus bas historique : 0.2% de septembre à décembre. Au-delà d'un effet temporaire lié notamment à la réduction du taux de TVA en Allemagne, cette faiblesse de l'inflation traduit surtout l'insuffisance de la demande domestique et la détérioration du marché de l'emploi.

**Face à la forte détérioration des perspectives de croissance et d'inflation, les banques centrales ont pris des mesures d'urgence et se sont engagées à maintenir des politiques monétaires très accommodantes dans la durée afin que la crise sanitaire et économique ne se transforme en crise financière.**

**Aux Etats-Unis, l'effondrement de l'activité lié au Covid-19 a conduit la Fed à baisser rapidement et fortement ses taux directeurs** : -50 points de base (pdb), le 3 mars, et -100 pdb, le 15 mars, pour ramener la fourchette d'évolution du taux des Fed funds entre [0 et 0.25%]. Elle a également repris ses achats d'obligations et de créances hypothécaires et ceci pour une durée et un montant illimité en y intégrant pour la 1<sup>ère</sup> fois des obligations d'entreprises. La banque centrale a également adopté toute une série de mesures destinées à apporter les liquidités nécessaires au fonctionnement de l'économie. Cela s'est fait au travers notamment de 9 facilités de prêts d'urgence lancées en collaboration avec le Trésor américain ayant pour objectif de faciliter l'accès au crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités locales. Pour éviter une pénurie de dollars au niveau international, la Fed a également réactivé des accords de swap avec les principales

# Rapport de Gestion

banques centrales. **Fin août, la banque centrale a décidé de modifier le cadre de sa politique monétaire afin de se donner davantage de flexibilité.** Elle ne réagira plus à court terme à l'évolution de l'inflation par rapport à la cible de 2%. Elle suivra désormais une cible d'inflation moyenne. Ainsi, après une période d'inflation durablement inférieure à la cible de 2%, la Fed tolérera une inflation modérément supérieure à 2% pendant un certain temps et inversement en cas d'inflation durablement supérieure à 2%. Lors de la réunion du 16 septembre, la Réserve Fédérale a ainsi indiqué qu'elle maintiendrait ses taux proches de zéro jusqu'en 2023 au moins et qu'elle poursuivra ses achats d'actifs. Le président de la Fed, Jerome Powell, a par ailleurs alerté sur la fragilité de la reprise et la nécessité pour le gouvernement d'adopter rapidement un plan de relance. Dans un contexte de risques pesant sur l'activité, d'un taux de chômage encore élevé (6.7% en décembre) et d'une inflation bien inférieure à la cible de 2%, la Fed a réitéré en décembre qu'elle maintiendrait une politique monétaire très accommodante dans la durée et à faire plus si nécessaire. Le taux des Fed funds reste anticipé comme devant rester proche de zéro jusqu'en 2023. La Fed a par ailleurs renforcé sa communication avancée sur ses achats d'actifs financiers en précisant qu'ils se poursuivraient, au rythme mensuel d'au moins 120 milliards de \$, jusqu'à ce que de nouveaux progrès substantiels soient réalisés en matière d'atteinte des objectifs d'inflation et d'emploi.

**La Banque Centrale Européenne (BCE) a également rendu sa politique monétaire encore plus accommodante face au choc sans précédent lié à la crise sanitaire.** Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et augmenté significativement ses achats d'actifs financiers. **Le 12 mars, elle a annoncé une enveloppe supplémentaire de 120 Mrds d'euros,** jusqu'à fin 2020 au moins, destinée principalement à l'achat d'obligations d'entreprises. Celle-ci est venue en complément de son programme d'achats d'actifs financiers, de 20 milliards d'euros par mois, qu'elle avait réactivé en novembre 2019. **Le 18 mars, elle a lancé le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP),** d'un montant de 750 Mrds d'euros, devant s'opérer au moins jusqu'à fin 2020. Il est utilisé avec une grande flexibilité comme l'atteste la suppression de la limite de détention maximale de 33% par émetteur et par émission qu'elle s'est fixée dans les programmes précédents. La BCE a clairement signalé son engagement fort et sans limite à préserver l'intégrité de la zone Euro. Elle se met ainsi en face des Etats pour absorber la forte hausse à venir de leur dette publique et maintenir des taux d'intérêt bas pour l'ensemble des pays de la zone Euro, même ceux ayant une dette publique élevée comme l'Italie ou encore la Grèce. **La BCE a par ailleurs assoupli les critères d'éligibilité des collatéraux, apportés par les banques lors de ses opérations de refinancement, ainsi que les conditions de ses opérations de refinancement à long terme ciblées.** Cela s'est traduit par une participation record des banques à l'opération TLTRO 3 qui s'est tenue en juin 2020 : 1 308 milliards d'euros demandés dont 548.5 milliards d'euros net. Ces opérations visent à fournir des conditions de refinancement très attractives aux banques (à un taux pouvant aller jusqu'à -1%) à condition qu'elles continuent de prêter aux ménages (hors crédit immobilier) et aux entreprises.

**Le 4 juin, les craintes de déflation liées à la profonde récession ont amené la BCE à renforcer une première fois la force de frappe du PEPP** en augmentant sa taille de 600 milliards d'euros, pour la porter à 1 350 milliards d'euros, à prolonger sa durée de 6 mois, jusqu'à fin juin 2021 au moins, et à procéder aux réinvestissements des remboursements de titres arrivant à échéance et acquis lors de ce programme jusqu'à la fin 2022 au moins. En septembre, elle s'est de nouveau dite prête à utiliser l'ensemble de ses instruments si nécessaire et signalé qu'elle surveillait de près l'évolution de l'euro, dont l'appréciation exerce des pressions à la baisse sur l'inflation. Celle-ci est repassée en territoire négatif en septembre : -0.3% et le taux d'inflation sous-jacent s'est établi à un plus bas historique : 0.2%. Dans ce contexte de craintes sur la croissance liées à la seconde vague de Covid-19 et de risques de déflation, **la BCE a une nouvelle fois renforcé et prolongé le PEPP le 10 décembre : +500 milliards d'euros,** pour le porter à 1 850 milliards, au moins jusqu'à mars 2022, et indiqué qu'elle procédera aux réinvestissements des remboursements de titres arrivant à échéance et

# Rapport de Gestion

acquis lors de ce programme jusqu'à la fin 2023 au moins. La banque centrale a par ailleurs **prolongé les opérations de refinancement ciblées** à des conditions très attractives d'un an, jusqu'en juin 2022, afin d'inciter les banques à maintenir leurs prêts au secteur privé.

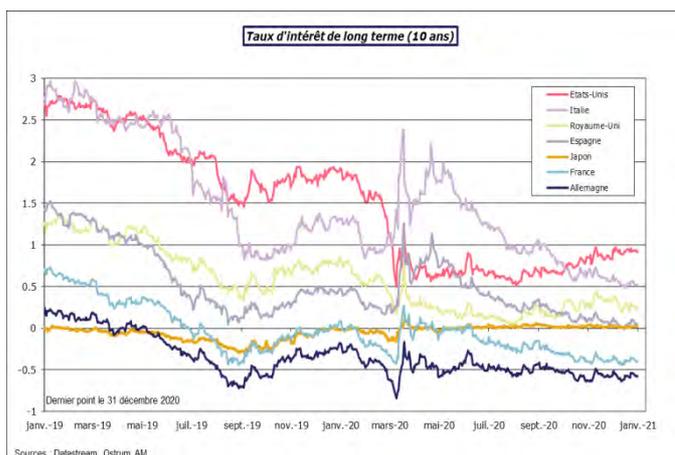
Au Royaume-Uni, **la Banque d'Angleterre** a baissé son taux directeur de 65 points de base en mars 2020, pour le ramener à 0.1%, afin de réduire l'impact de l'épidémie de Covid 19 sur la croissance. Elle a également annoncé la reprise des achats d'actifs financiers pour un montant additionnel de 200 Mrds de livres sterling et adopté des mesures destinées à faciliter l'accès aux liquidités aux entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie. En juin, la forte contraction de l'activité l'a conduite à augmenter de 100 milliards de livres sterling son programme de rachats d'actifs financiers pour le porter à 745 milliards. La Banque d'Angleterre a par ailleurs indiqué qu'elle étudiait la possibilité de ramener ses taux en territoire négatif. Le 5 novembre, les risques pesant sur la croissance ont amené la BoE à accroître de nouveau ses achats d'obligations souveraines d'un montant de 150 milliards de livres sterling.

## MARCHÉS FINANCIERS

**L'adoption de politiques monétaires très accommodantes dans la durée afin de faire face au choc lié à la crise du Covid-19 s'est traduite par une forte détente des taux obligataires souverains sur l'année.**

**Dès la fin janvier 2020, les taux longs se sont inscrits en nette baisse.** L'annonce, le 22 janvier, de la mise en quarantaine de la ville de Wuhan (11 millions d'habitants), où a débuté l'épidémie de coronavirus en décembre 2019, a généré des craintes sur l'économie chinoise et par voie de conséquence sur la croissance mondiale.

Par la suite, la propagation forte et rapide de l'épidémie de coronavirus en dehors de la Chine a généré un véritable mouvement de panique sur les marchés financiers et amplifié le mouvement de détente des taux. Leur baisse s'est accentuée le 9 mars suite à l'effondrement des marchés boursiers provoqué par la chute du prix du pétrole. Cela a emmené les taux américains, allemands et anglais sur des plus bas historiques, le taux à 10 ans américain s'établissant à 0.50%, le taux à 10 ans britannique à 0.17% et le taux à 10 ans allemand à -0.84%. Le taux à 10 ans français est quant à lui revenu sur les plus bas historiques atteints en août 2019, à -0.42%.



**Par la suite, les marchés obligataires se sont révélés volatils en dépit des mesures agressives prises par les banques centrales.** En zone Euro, les annonces de la BCE du 12 mars, portant notamment sur une enveloppe supplémentaire de 120 Mrds d'euros destinées principalement à l'achat d'obligations d'entreprises, n'ont pas eu l'effet escompté sur les marchés. Les taux se sont tendus à la suite d'une mauvaise communication de Christine Lagarde, à la tête de la BCE depuis novembre 2019, selon laquelle la mission de la banque centrale n'était pas de réduire les écarts de taux de certains pays par rapport à l'Allemagne (spreads). En s'inscrivant aux antipodes du fameux « whatever it takes » de son prédécesseur Mario Draghi, cette déclaration a généré des doutes sur l'engagement de la banque centrale à tout faire pour préserver l'intégrité de la zone Euro. Les taux des pays périphériques, Grèce et Italie en tête, se sont fortement tendus entraînant dans leur sillage l'ensemble des taux souverains.



# Rapport de Gestion

Cette erreur de communication a très vite été corrigée avec **l'annonce du programme d'achats d'urgence face à la pandémie, le 18 mars, et un message fort de la BCE sur sa détermination sans limite à préserver l'intégrité de la zone Euro. Ces mesures ont permis aux taux de rapidement se détendre** pour revenir vers les niveaux de la mi-mars. La BCE a fait preuve de flexibilité dans le cadre du PEPP en déviant de la clé de répartition en capital pour acheter davantage les titres ayant fait l'objet de tensions injustifiées comme l'Italie et l'Espagne. Les taux ont en outre bénéficié à partir de la mi-avril de la proposition franco-allemande, reprise par la Commission Européenne, visant à créer un fonds de relance européen comprenant une part significative de subventions destinées aux Etats les plus touchés par la crise. Par la suite, le renforcement des mesures prises par la BCE, en juin et décembre, et la perspective d'un plan de relance européen ont largement profité aux marchés obligataires des pays périphériques dont les taux ont terminé l'année sur des plus bas historiques. Les taux 10 ans espagnol et portugais sont même passés ponctuellement en territoire négatifs courant décembre.

Sur l'ensemble de l'année, les taux à 10 ans allemand et français ont baissé de 40 et 50 points de base (pdb) respectivement pour clôturer à -0.58% et -0.40%, le 31 décembre. Les taux des pays périphériques ont bénéficié des achats massifs de la BCE dans le cadre du PEPP, de la perspective du plan de relance européen et de la recherche de rendement de la part des investisseurs qui ont plus particulièrement profité aux taux italiens et grecs (-80 et -90 pdb respectivement sur l'année). De la sorte, le spread de taux 10 ans de l'Italie par rapport à l'Allemagne (l'écart de taux), qui avait culminé à 320 points de base en séance le 18 mars, s'est nettement réduit pour revenir à la fin du mois de décembre sur des plus bas depuis début 2016 (à 110 pdb, le 31 décembre).

**Les taux longs américains se sont démarqués des taux européens à partir du mois d'août** pour s'inscrire en sensible hausse en raison notamment de l'amélioration des perspectives de croissance et de l'anticipation d'une inflation un peu plus élevée. Ce mouvement s'est intensifié en novembre suite à l'élection de Joe Biden et à l'anticipation d'un nouveau plan de relance de nature à accroître les besoins de financement du Trésor américain. Les taux courts sont restés quant à eux relativement stables à un très bas niveau en raison de l'assurance donnée par la Fed du maintien de ses taux proches de zéro pendant une période prolongée. Cela s'est ainsi traduit par une nette pentification de la courbe des taux américaine, l'écart entre le taux 5 ans et le taux 10 ans américain (spread) retrouvant son niveau le plus élevé depuis décembre 2015.

Sur l'ensemble de l'année, le taux à 10 ans américain a baissé de 100 points de base pour clôturer à 0.91%, le 31 décembre, en raison de la politique monétaire très accommodante adoptée par la Fed au travers de la forte baisse de ses taux directeurs et de ses achats massifs d'obligations souveraines.

**Les marchés actions ont plongé en raison du choc sans précédent lié à la crise du Covid-19 avant d'enregistrer un rebond spectaculaire suite aux perspectives de reprise rapide de l'activité et aux mesures adoptées par les banques centrales et les gouvernements. Les performances sur l'année ont été contrastées selon les pays.**

# Rapport de Gestion

**Les marchés actions ont commencé l'année en légère progression**, portés par la signature de l'accord commercial partiel entre la Chine et les Etats-Unis, le 15 janvier, et les politiques monétaires très accommodantes de la Fed et de la BCE. L'indice Standard & Poor's américain culminait ainsi à la mi-février sur un nouveau plus haut historique et l'indice CAC 40 s'établissait au-dessus de la barre des 6 000 points et ceci pour la 3<sup>ème</sup> fois seulement en l'espace de 20 ans.

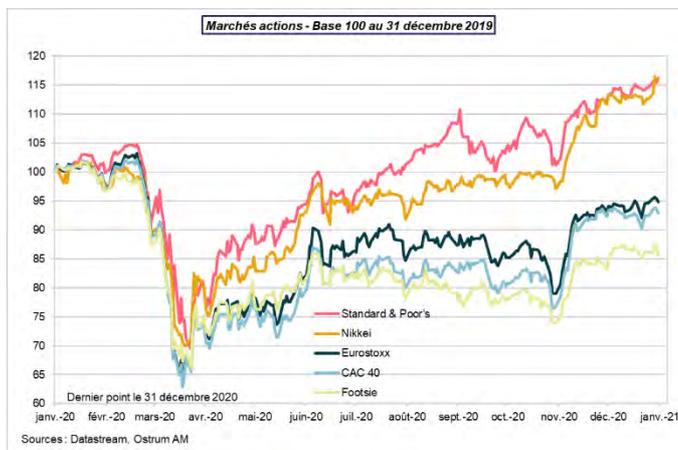
**L'annonce, durant le week-end du 22 février, d'une propagation forte et rapide de l'épidémie de**

**coronavirus en dehors de la Chine, en Iran et en Italie plus particulièrement, a généré un vent de panique sur les marchés financiers.** Les marchés actions ont alors entamé une véritable descente aux enfers en raison des craintes de récession mondiale et d'une fuite des investisseurs des marchés risqués vers les marchés jugés plus sûrs, comme les obligations d'Etat. La volatilité a fortement augmenté pour atteindre un de ses plus hauts depuis de nombreuses années. La guerre du prix du pétrole, lancée le 6 mars par l'Arabie Saoudite, l'erreur de communication de Christine Lagarde du 12 mars, pourtant rapidement corrigée, et l'annonce de mesures de confinement dans plusieurs pays européens ont accentué le plongeon des indices. Entre le 21 février et le 23 mars, l'indice Standard & Poor's a chuté de 33%, l'indice Eurostoxx 50 de 34.6% et le CAC 40 de 35.1%.

**Les interventions rapides et sans précédent des banques centrales, via des baisses de taux et la reprise des achats d'actifs financiers notamment, et les plans de soutien massifs annoncés par les gouvernements ont permis aux marchés actions d'amorcer un rebond dès la fin du mois de mars.** Il s'est amplifié par la suite dans la perspective d'une reprise forte et rapide de l'activité une fois les mesures de confinement levées et l'anticipation de nouvelles mesures de politiques monétaire et budgétaire. Ainsi, entre le 23 mars et le 5 juin, le CAC 40 a progressé de 32.8%, l'Eurostoxx 50 de 36.2% et le Standard & Poor's de 42.8%.

**Les indices boursiers ont eu tendance à se stabiliser de la mi-juin à la mi-octobre** pour évoluer dans une bande assez étroite. Les évolutions de l'indice S&P ont été plus importantes en raison notamment du poids relativement plus élevé des valeurs technologiques. **Durant la dernière semaine d'octobre, les marchés actions ont baissé sensiblement, affectés par les craintes liées à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19** et aux annonces de reconfinement dans certains pays européens, en France notamment. A cela s'est ajoutée l'incertitude liée à l'approche de l'élection présidentielle américaine.

**En novembre, les marchés actions ont enregistré une hausse spectaculaire portée par les résultats de l'élection américaine et la disponibilité prochaine d'un vaccin contre le Covid-19.** Dans un premier temps, l'annonce de l'élection de Joe Biden, le 7 novembre, sans vague bleue (sans majorité des démocrates à la fois à la Chambre des Représentants et au Sénat lors des premiers résultats) a rassuré les investisseurs quant au fait que le nouveau président serait limité dans sa capacité à relever le taux d'imposition sur les entreprises et à durcir la réglementation sur certaines d'entre-elles. Cela a également laissé présager de l'adoption d'un plan de relance et d'une politique vis-à-vis des partenaires commerciaux plus prévisible que celle menée par Donald Trump. A partir du 9 novembre, les marchés ont poursuivi leur envolée à la suite des annonces de plusieurs laboratoires concernant l'efficacité de vaccins contre le





# Rapport de Gestion

Covid-19. Ces nouvelles très encourageantes ont éclairci l'horizon quant à la maîtrise prochaine de l'épidémie de Covid-19 et la fin de la crise. Le fort rebond a concerné les valeurs cycliques qui avaient le plus souffert de la crise sanitaire. Sur le mois de novembre, l'indice Standard and Poor's a ainsi progressé de 10.8% pour clôturer sur des plus hauts historiques. L'Eurostoxx 50 a quant à lui enregistré sa plus forte hausse mensuelle depuis sa création : +18.1% et le CAC 40 a connu sa plus forte hausse mensuelle depuis février 1988 : +20.1%.

**Les marchés actions ont poursuivi leur progression au mois de décembre en dépit de la nette résurgence de l'épidémie.** Ils ont continué de bénéficier de l'amélioration des perspectives consécutive au lancement des campagnes de vaccination ainsi que de l'assurance du maintien de politiques monétaires très accommodantes pendant très longtemps. A cela s'est ajoutée la baisse de l'incertitude liée à l'accord entre le Conseil et le Parlement européen sur le plan de relance Next Generation EU, le 11 décembre, l'annonce du plan de relance américain, le 21 décembre, puis l'accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, le 24 décembre.

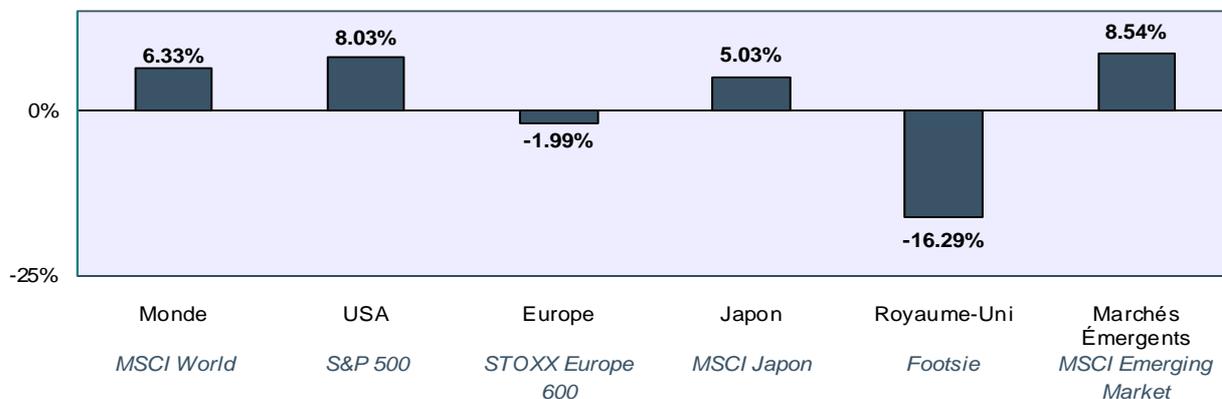
Au terme de cette année très chahutée, l'indice américain Standard & Poor's s'est inscrit en hausse de 16.3% sur l'année, porté par les valeurs technologiques, et l'indice japonais Nikkei a augmenté de 16%. En Europe, les marchés actions ont en revanche baissé sur l'année : -7.1% pour le CAC 40 et -5.1% pour l'Eurostoxx 50. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie 100 a baissé de 14.3% sur l'année, la crise du Covid-19 s'ajoutant à l'incertitude liée à la sortie de l'Union Européenne au 31 décembre, à minuit.

# Rapport de Gestion

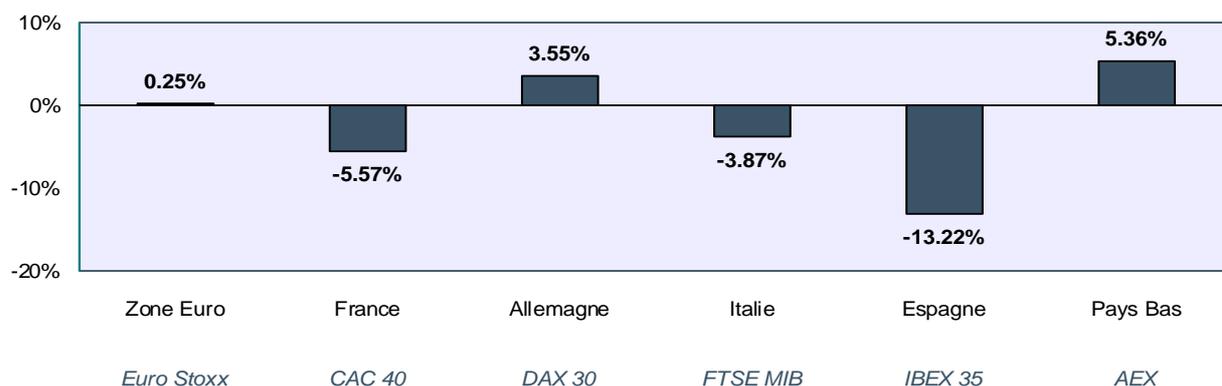
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

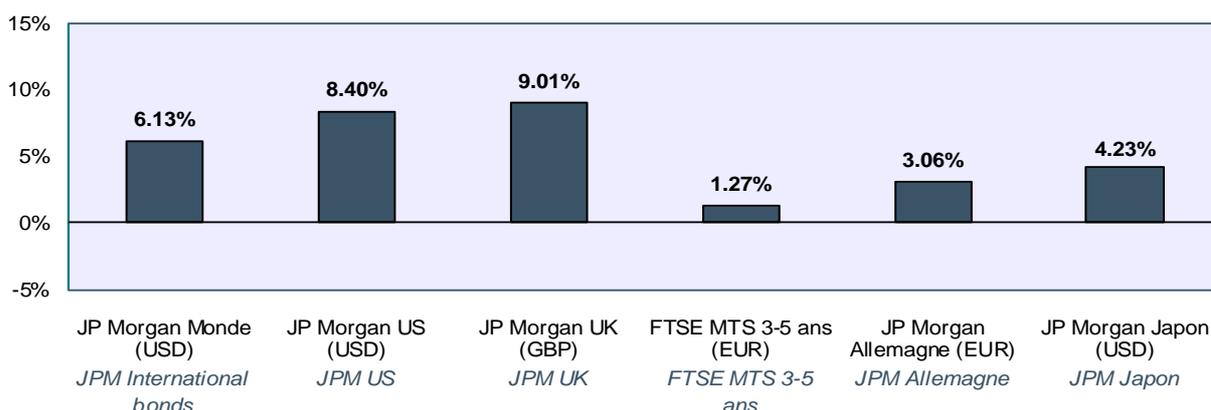
Du 31/12/2019 au 31/12/2020



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2020 (en %)	31/12/2019 (en %)
Zone Euro	-0.55	-0.38
Royaume-Uni	0.03	0.79
USA	0.24	1.91
Japon	0.08	0.07



**AVENIR**



# Certification du Commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**AVENIR**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE A COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale à compartiments AVENIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, le 06 mai 2021

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

# Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>30,65</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 218 472 114,81</b>	<b>3 147 875 117,01</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>15 433,44</b>	<b>15 457,12</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	15 433,44	15 457,12
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 218 456 681,37</b>	<b>3 147 859 659,89</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 128 637 859,22	3 052 179 004,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	89 818 822,15	95 680 655,23
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 218 892,82</b>	<b>2 220 883,43</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 218 892,82	2 220 883,43
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>62 535 690,80</b>	<b>63 680 605,07</b>
Liquidités	62 535 690,80	63 680 605,07
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 284 226 729,08</b>	<b>3 213 776 605,51</b>



# Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 202 779 101,96	3 172 728 371,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	83 404 853,91	37 715 385,28
Résultat de l'exercice (a,b)	-5 014 005,61	-2 548 981,00
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>3 281 169 950,26</b>	<b>3 207 894 775,38</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>3 056 385,31</b>	<b>5 876 592,26</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 056 385,31	5 876 592,26
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>393,51</b>	<b>5 237,87</b>
Concours bancaires courants	393,51	5 237,87
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 284 226 729,08</b>	<b>3 213 776 605,51</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



# Comptes de l'exercice

## ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16,40	43,75
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 196 546,90	4 379 294,99
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	20 363,39
Crédits d'impôt	1 031,84	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	406 859,56
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 197 595,14</b>	<b>4 806 561,69</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	351 655,09	237 885,24
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>351 655,09</b>	<b>237 885,24</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 845 940,05</b>	<b>4 568 676,45</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 925 648,89	7 198 727,52
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	139 645,41	127 724,43
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-4 940 063,43</b>	<b>-2 502 326,64</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-73 942,18	-46 654,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-5 014 005,61</b>	<b>-2 548 981,00</b>



# Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### Compartiments de l'OPC :

AVENIR ACTIONS MONDE  
AVENIR DYNAMIQUE  
AVENIR EQUILIBRE  
AVENIR RENDEMENT  
AVENIR MONETAIRE  
AVENIR MIXTE SOLIDAIRE

### Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

Néant.

### Compartiments fermés au cours de l'exercice :

Néant.

### Devises de référence des compartiments :

AVENIR ACTIONS MONDE : Euro  
AVENIR DYNAMIQUE : Euro  
AVENIR EQUILIBRE : Euro  
AVENIR RENDEMENT : Euro  
AVENIR MONETAIRE : Euro  
AVENIR MIXTE SOLIDAIRE : Euro

### Devise d'agrégation :

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPCVM ont été agrégés, est l'euro.

### Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

### Méthode d'agrégation des comptes :

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment. Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.



# Compartment

**AVENIR ACTIONS MONDE**



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Actions :

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Ainsi malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif. En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante.

#### Monétaire :

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

#### Performance :

**Sur l'exercice, votre FCPE a réalisé une performance de +5.19% pour la part I et de +5.52% pour la part I2 contre +3.31% pour son indice de référence.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	39 058 675,55	33 835 187,15
NATIXIS ACTIONS US GROWTH I USD	1 775 951,14	51 176 522,05
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	47 620 828,90	818 613,53
SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	13 871 654,30	11 781 356,57
SEAYOND EUROP MINVARIACE SI/D	676 125,15	23 130 959,84
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	17 950 531,50	5 051 100,00
OSSIAM ESG LOW CARBON SHILLER BARCLAYS CAPE US SECTOR UCITS	0,00	17 674 327,88
Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1CC	16 171 138,25	608 344,25
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	6 018 601,50	9 278 577,60
OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	8 466 750,25	5 308 441,68

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.

# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

### Répartition par note ESG (Hors emprunt d'Etat)

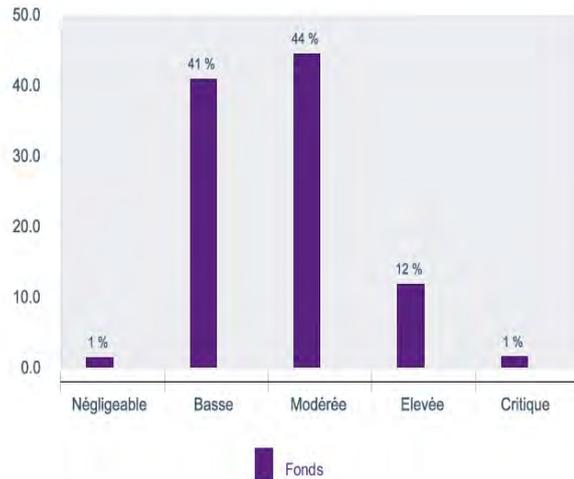
#### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture (en % de l'actif)	98,4 %
Note ESG Risk	22,1

#### CATÉGORIES RISQUE ESG

	Fonds
Négligeable	1,4%
Basse	40,9%
Moderée	44,4%
Elevée	11,8%
Critique	1,5%
<b>Total</b>	<b>100.00 %</b>

#### DISTRIBUTION DES SCORES ESG RISK CATEGORIES



Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Moderé (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Severe (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	---	--

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

### Répartition par note de risque du pays en % d'encours - Emprunt d'Etat

Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Moderé (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Severe (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	---	--

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

### Emissions Carbone

#### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	98,3 %
Intensité Carbone (tCO2/M\$)	129,2

Grille de lecture de l'intensité Carbone

Négligeable	Basse	Moderée	Elevée	Critique
0 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 399	> 400

Source : Sustainalytics



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 4. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>28,35</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>649 020 495,17</b>	<b>610 531 631,06</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>649 020 495,17</b>	<b>610 531 631,06</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	649 020 495,17	610 531 631,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>791 908,14</b>	<b>487 412,48</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	791 908,14	487 412,48
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>39 855,48</b>	<b>423 223,60</b>
Liquidités	39 855,48	423 223,60
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>649 852 287,14</b>	<b>611 442 267,14</b>



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	619 129 119,17	594 600 302,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	31 246 381,04	16 422 831,35
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 343 172,08	-469 223,99
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>649 032 328,13</b>	<b>610 553 909,61</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>819 796,66</b>	<b>888 357,53</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	819 796,66	888 357,53
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>162,35</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	162,35	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>649 852 287,14</b>	<b>611 442 267,14</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,38	11,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	457 194,45	1 252 817,96
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>457 197,83</b>	<b>1 252 829,78</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 505,07	7 580,15
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 505,07</b>	<b>7 580,15</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>454 692,76</b>	<b>1 245 249,63</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 746 310,21	1 668 891,60
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	30 073,61	40 338,55
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-1 261 543,84</b>	<b>-383 303,42</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-81 628,24	-85 920,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-1 343 172,08</b>	<b>-469 223,99</b>



## 4. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### **1 - Présentation**

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### **2 - Règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;



## 4. Comptes de l'exercice

- ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
  - Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 4. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 1. Pour la part I du compartiment « AVENIR ACTIONS MONDE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : néant.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

#### 2. Pour la part I2 du compartiment « AVENIR ACTIONS MONDE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : néant.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 200,00 € T.T.C.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>610 553 909,61</b>	<b>427 527 362,81</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	204 381 638,13	177 439 727,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-200 522 249,30	-112 645 349,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 982 547,01	18 177 833,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 378 084,22	-4 401 296,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 538 590,00	87 000,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-243 930,00	-52 420,00
Frais de transactions	-59 135,93	-84 442,71
Différences de change	-984 683,09	1 877 810,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 025 319,76	102 971 767,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>93 792 488,90</i>	<i>88 767 169,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-88 767 169,14</i>	<i>14 204 597,95</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	39 220,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>39 220,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 261 543,84	-383 303,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>649 032 328,13</b>	<b>610 553 909,61</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>204 381 638,13</b>	<b>177 439 727,49</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	27 305 375,82	30 254 337,06
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	33 476 036,15	49 257 949,41
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	22 953 680,84	12 178 795,09
Abondements de l'entreprise	14 403 754,41	17 654 313,90
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	104 341 261,30	66 973 278,32
Transferts provenant d'un CET	1 415 426,17	1 094 032,10
Transferts provenant de jours de congés non pris	486 103,44	27 021,61
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>396 132,68</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>200 522 249,30</b>	<b>112 645 349,97</b>
Rachats	46 995 881,26	47 503 027,59
Transferts à destination d'un autre OPC	153 526 368,04	65 142 322,38

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,35	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 855,48	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162,35	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	28,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	39 855,48	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	162,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	220 308 166,85	33,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	11 068,28	0,00	3 576,97	0,00	6,57	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	162,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 480,00
	Souscriptions à recevoir	790 428,14
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>791 908,14</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	328 547,90
	Rachats à payer	322 330,93
	Frais de gestion fixe	168 917,83
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>819 796,66</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-27 888,52</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR ACTIONS MONDE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 153 562,3739	200 645 159,88
Parts rachetées durant l'exercice	-2 895 260,8673	-185 867 187,68
Solde net des souscriptions/rachats	258 301,5066	14 777 972,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 916 693,7224	
<b>Part AVENIR ACTIONS MONDE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	130 244,1457	3 736 478,25
Parts rachetées durant l'exercice	-484 609,8362	-14 655 061,62
Solde net des souscriptions/rachats	-354 365,6905	-10 918 583,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	120 021,8597	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR ACTIONS MONDE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR ACTIONS MONDE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 716 236,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			551 446 791,07
	LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	41 152 510,71
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	43 291 518,95
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	50 458 967,76
	LU0389335661	NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	3 059 558,00
	LU1727222967	NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	20 455 314,50
	LU0183517142	NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	19 633 777,12
	LU0147917446	NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	18 937 377,00
	LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	35 132 968,82
	LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	42 388 103,10
	LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	35 693 751,50
	IE00BJBLDJ48	OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	26 757 043,03
	FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	168 548 593,56
	FR0012217008	SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	45 937 307,02
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>551 446 791,07</b>



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 343 172,08	-469 223,99
<b>Total</b>	<b>-1 343 172,08</b>	<b>-469 223,99</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 346 032,65	-499 656,88
<b>Total</b>	<b>-1 346 032,65</b>	<b>-499 656,88</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 860,57	30 432,89
<b>Total</b>	<b>2 860,57</b>	<b>30 432,89</b>



## 4. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 246 381,04	16 422 831,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>31 246 381,04</b>	<b>16 422 831,35</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	31 051 531,92	16 015 010,74
<b>Total</b>	<b>31 051 531,92</b>	<b>16 015 010,74</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	194 849,12	407 820,61
<b>Total</b>	<b>194 849,12</b>	<b>407 820,61</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>340 147 859,19</b>	<b>418 636 167,56</b>	<b>427 527 362,81</b>	<b>610 553 909,61</b>	<b>649 032 328,13</b>
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I EUR</b>					
Actif net	340 068 430,37	416 562 447,67	424 040 905,89	595 367 340,43	644 978 115,67
Nombre de titres	6 133 241,5020	6 866 751,2443	7 777 139,1978	8 658 392,2158	8 916 693,7224
Valeur liquidative unitaire	55,44676	60,66368	54,52402	68,76188	72,33377
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,97	5,43	1,11	1,84	3,48
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,05	-0,10	-0,05	-0,15
<b>Parts AVENIR ACTIONS MONDE I2 EUR</b>					
<b>Actif net</b>	<b>79 428,82</b>	<b>2 073 719,89</b>	<b>3 486 456,92</b>	<b>15 186 569,18</b>	<b>4 054 212,46</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>3 105,7669</b>	<b>73 882,9130</b>	<b>137 773,4250</b>	<b>474 387,5502</b>	<b>120 021,8597</b>
<b>Valeur liquidative unitaire</b>	<b>25,57462</b>	<b>28,06765</b>	<b>25,30572</b>	<b>32,01300</b>	<b>33,77895</b>
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,37	2,51	0,51	0,85	1,62
Capitalisation unitaire sur résultat	0,04	0,05	0,03	0,06	0,02

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	28,35	28,35	0,00
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>28,35</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	EUR	21 400	3 059 558,00	0,47
SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	EUR	7 715	168 548 593,56	25,97
SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	USD	3 200	45 937 307,02	7,08
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>217 545 458,58</b>	<b>33,52</b>
<b>IRLANDE</b>				
iShares VII PLC - iShares Core MSCI Pac ex-Jpn ETF USD Acc	EUR	60 500	8 241 642,75	1,27
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>8 241 642,75</b>	<b>1,27</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	154 169,6726	41 152 510,71	6,34
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	260 337,4764	43 291 518,95	6,67
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	289 000	50 458 967,76	7,78
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	EUR	2 605 000	34 330 253,00	5,29
LYXOR EURO STOXX BANKS DR	EUR	183 000	12 749 280,60	1,96
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	117 500	6 792 581,00	1,05
NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	EUR	170 050	20 455 314,50	3,15
NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	USD	46 800	19 633 777,12	3,02
NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	EUR	136 900	18 937 377,00	2,92
NIFLI HA US EQY SAC	USD	234 850	35 132 968,82	5,42
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	USD	55 650	42 388 103,10	6,53
OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	EUR	346 750	35 693 751,50	5,50
OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	USD	252 000	26 757 043,03	4,12
Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1CC	EUR	635 500	35 459 946,75	5,46
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>423 233 393,84</b>	<b>65,21</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>649 020 495,17</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>649 020 495,17</b>	<b>100,00</b>
<b>Créances</b>			<b>791 908,14</b>	<b>0,12</b>
<b>Dettes</b>			<b>-819 796,66</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>39 693,13</b>	<b>0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>649 032 328,13</b>	<b>100,00</b>



## 5. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR ACTIONS MONDE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000113989

Part I2

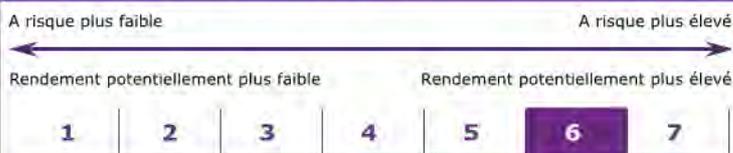
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 50 % Stoxx Europe 600 + 35 % Standard & Poor's 500 + 15 % MSCI AC Asia Pacific, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont respectivement représentatifs de la performance des marchés européens, américains et asiatiques. Ils sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché,
  - un choix d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est investi :
  - entre 90 % minimum et 100 % maximum en actions, directement et/ou en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers. Le compartiment peut également être investi jusqu'à 15 % maximum de son actif en actions des pays émergents,
  - pour le solde du portefeuille, jusqu'à 10 % en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA monétaires.La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error ,et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers.  
Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25 % de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,67%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

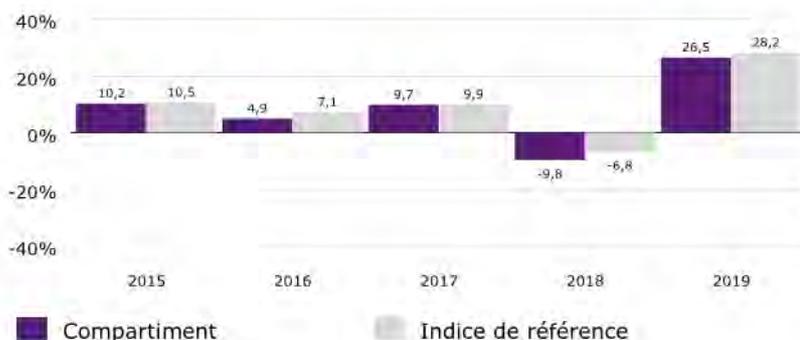
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I2 : 2014.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2020.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR ACTIONS MONDE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000063739

Part I

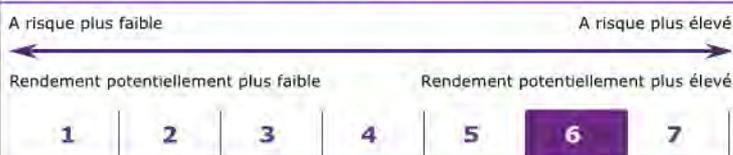
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 50 % Stoxx Europe 600 + 35 % Standard & Poor's 500 + 15 % MSCI AC Asia Pacific, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont respectivement représentatifs de la performance des marchés européens, américains et asiatiques. Ils sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché,
  - un choix d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est investi :
  - entre 90 % minimum et 100 % maximum en actions, directement et/ou en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers. Le compartiment peut également être investi jusqu'à 15 % maximum de son actif en actions des pays émergents,
  - pour le solde du portefeuille, jusqu'à 10 % en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA monétaires.La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error ,et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25 % de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,98%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I : 1995.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2020.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument offensive. L'objectif de ce fonds est de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé quasi exclusivement aux marchés d'actions européennes, américaines et dans une moindre mesure asiatiques.

**FCPE N°8600**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 649.03  
Valeur liquidative en € : Part | 72.33377

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

Long Terme (5 ans au moins)

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

50% STOXX 600 DNR\* + 35% S&P 500 DNR\* + 15% MSCI AC Asia Pacific DNR\* \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 27/10/1995  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Actions internationales

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / pays émergents / petites et moyennes capitalisations / contrepartie

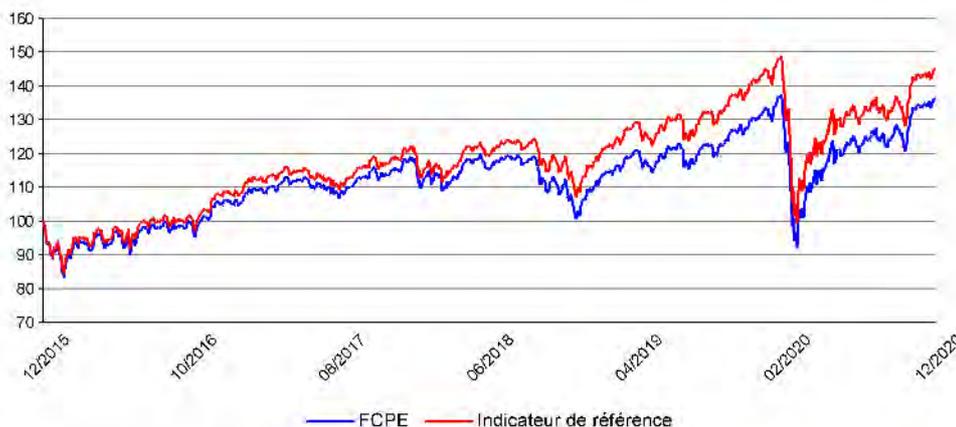
**FRAIS COURANTS:** 0.98%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.36%	5.19%	5.19%	19.24%	36.43%	119.43%
Performance de l'indicateur de référence	2.33%	3.31%	3.31%	23.44%	45.37%	148.02%
Écart de performance	0.04%	1.88%	1.88%	-4.20%	-8.94%	-28.59%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	6.02%	6.40%	8.17%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	7.25%	7.76%	9.50%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.23%	-1.36%	-1.33%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.74%	18.30%	17.65%	15.53%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	22.72%	18.54%	17.60%	15.58%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

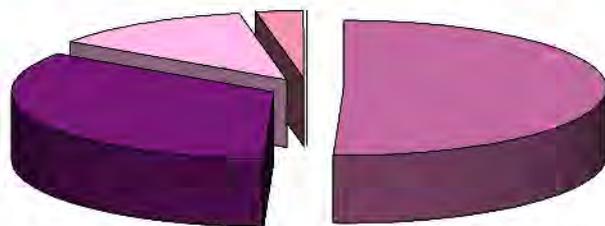
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	26.11%	-10.12%	9.41%	4.58%	9.86%	13.14%	19.86%	15.06%	-6.18%	15.69%
Performance de l'indicateur de référence	28.21%	-6.81%	9.91%	7.14%	10.54%	15.47%	20.52%	16.18%	-4.54%	14.97%
Écart de performance	-2.10%	-3.32%	-0.50%	-2.57%	-0.68%	-2.33%	-0.65%	-1.12%	-1.64%	0.71%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 50.64%
- Actions Amérique du Nord 33.94%
- Actions Asie Pacifique 12.49%
- Actions Émergentes 2.92%
- Monétaire & Liquidités 0.00%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	25.97%
LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	7.77%
FR0012217008	SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC	7.08%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	6.67%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	6.53%
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GWTH IEUR	6.34%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	5.50%
LU0292107991	X MSCI EM ASIA SWAP	5.46%
LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	5.41%
LU1781541252	LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	5.29%
<b>TOTAL</b>		<b>82.03%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021. Le S&P500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Eu). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à - 2% sur l'année 2020. L'indice Asie Pacifique progresse fortement en décembre de 3,4% et réalise une belle performance 2020 de 19,7% en dollars (9,95% en euros).

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument offensive. L'objectif de ce fonds est de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé quasi exclusivement aux marchés d'actions européennes, américaines et dans une moindre mesure asiatiques.

**FCPE N°7600**

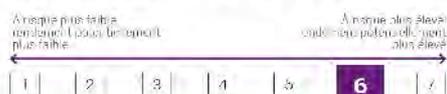
**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 649.03  
Valeur liquidative en € : Part I2 33,77895

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

Long Terme (5 ans au moins)

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

50% STOXX 600 DNR\* + 35% S&P 500 DNR\* + 15% MSCI AC Asia Pacific DNR\* \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Actions internationales

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / pays émergents / petites et moyennes capitalisations / contrepartie

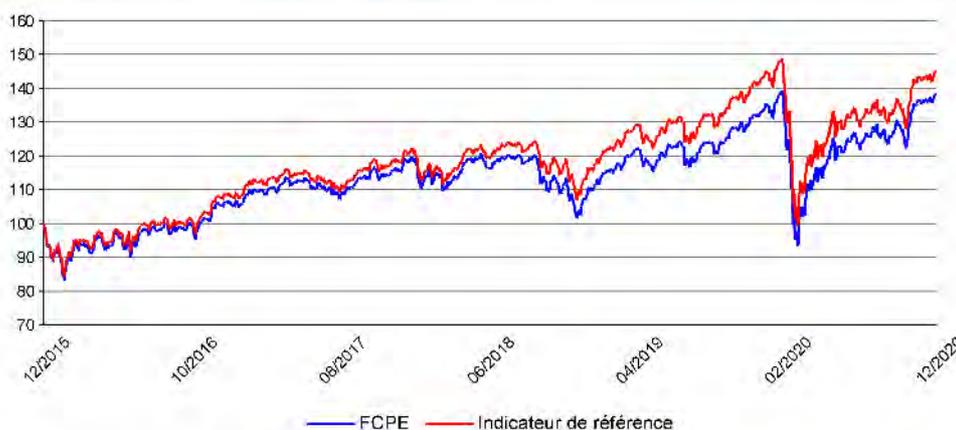
**FRAIS COURANTS:** 0.67%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.39%	5.52%	5.52%	20.35%	38.55%	126.20%
Performance de l'indicateur de référence	2.33%	3.31%	3.31%	23.44%	45.37%	148.02%
Écart de performance	0.07%	2.20%	2.20%	-3.09%	-6.82%	-21.83%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	6.35%	6.73%	8.50%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	7.25%	7.76%	9.50%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.90%	-1.03%	-1.00%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.74%	18.30%	17.65%	15.53%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	22.72%	18.54%	17.60%	15.58%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

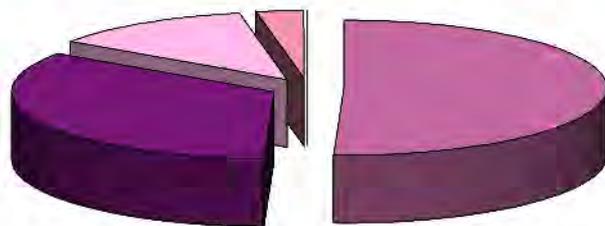
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	26.50%	-9.84%	9.75%	4.90%	10.20%	13.48%	20.23%	15.40%	-5.91%	16.03%
Performance de l'indicateur de référence	28.21%	-6.81%	9.91%	7.14%	10.54%	15.47%	20.52%	16.18%	-4.54%	14.97%
Écart de performance	-1.71%	-3.04%	-0.16%	-2.24%	-0.34%	-1.99%	-0.29%	-0.78%	-1.37%	1.06%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 50.64%
- Actions Amérique du Nord 33.94%
- Actions Asie Pacifique 12.49%
- Actions Émergentes 2.92%
- Monétaire & Liquidités 0.00%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	25.97%
LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	7.77%
FR0012217008	SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC	7.08%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	6.67%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	6.53%
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GWTH IEUR	6.34%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	5.50%
LU0292107991	X MSCI EM ASIA SWAP	5.46%
LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	5.41%
LU1781541252	LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	5.29%
<b>TOTAL</b>		<b>82.03%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Eu). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice Asie Pacifique progresse fortement en décembre de 3,4% et réalise une belle performance 2020 de 19,7% en dollars (9,95% en euros).

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel dit site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.



# AVENIR ACTIONS MONDE (8600)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2019 au 31.12.2020

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	50.00%	-1.99%	50.15%	0.83%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)	35.00%	8.03%	35.35%	10.73%
ACTIONS JAPON ASIE (3)	15.00%	9.82%	14.48%	8.27%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.02%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.31%</b>	<b>100.00%</b>	<b>5.52%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.31%</b>	<b>100.00%</b>	<b>5.22%</b>

(1) STOXX Europe 600 DNR (2) S&amp;P500 DNR (3) MSCI AC Asia Pacific DNR

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	-1.27%	0.12%	-0.04%	1.49%	1.44%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD	3.43%	4.18%	0.17%	3.94%	1.04%
ACTIONS JAPON ASIE	1.15%	1.19%	-0.10%	-0.12%	-0.32%
Liquidités et autres actifs	0.00%	0.04%	0.05%	0.00%	0.05%
<b>Performance brute</b>	<b>3.31%</b>	<b>5.52%</b>	<b>0.08%</b>	<b>5.31%</b>	<b>2.21%</b>

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2019 au 31.12.2020
Actions Internationales	4.50%
<b>AVENIR ACTIONS MONDE</b>	<b>5.22%</b>



# Compartment

**AVENIR DYNAMIQUE**



## 6. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

##### Actions :

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante.

##### Obligations :

Le marché obligataire a légèrement progressé en 2020, notre indice de référence affichant une hausse de +1,2%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations d'entreprises achetées en 2019, elles ont naturellement souffert au 1<sup>er</sup> trimestre avant de se redresser fortement à l'instar des marchés actions. Nous avons conservé nos positions et les avons même renforcées. En revanche, nous avons cédé les obligations émergentes.

##### Monétaire :

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.



## 6. Rapport de Gestion

### Performance :

Sur l'exercice, votre FCPE a réalisé une performance de **+3.60%** pour la part I et de **+3.92%** pour la part I2 contre **+3.24%** pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## 6. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	32 935 553,15	29 059 195,08
NATIXIS ACTIONS US GROWTH I USD	2 083 286,10	33 395 919,15
SEELYOND ACTIONS EUROPEENNES I	15 635 382,57	16 732 690,18
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	27 507 238,77	0,00
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	20 348 100,00	0,00
H2O EUROAGGREGATE SI A	206 441,04	18 073 933,40
H2O EUROAGGREGATE SI B	16 731 704,00	0,00
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	3 972 578,00	9 985 704,90
SEELYOND EUROP MINVARIACE SI/D	0,00	13 403 942,83
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	6 510 475,00	6 671 675,00

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 6. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,99%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,99%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 6. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 6. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

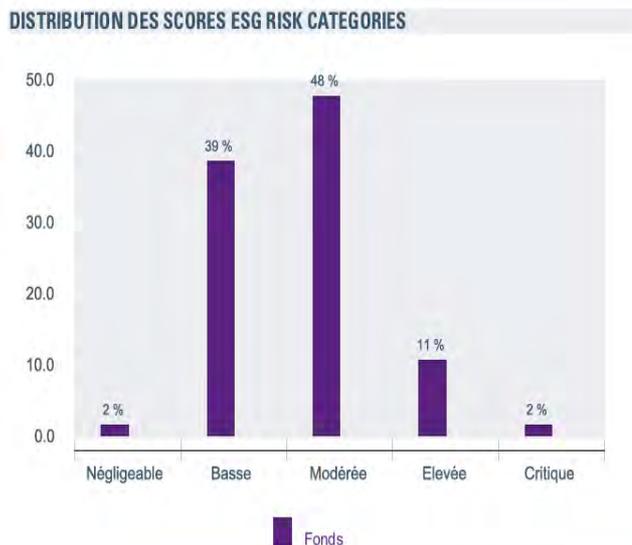
Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.

# 6. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

### Répartition par note ESG (Hors emprunt d'Etat)

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Taux de couverture (en % de l'actif)	97,3 %
Note ESG Risk	22,1
CATÉGORIES RISQUE ESG	
Négligeable	1,6%
Basse	38,5%
Modérée	47,7%
Elevée	10,6%
Critique	1,6%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>



Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Modéré (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Severe (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	---	--

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

### Répartition par note de risque du pays en % d'encours - Emprunt d'Etat

EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Taux de couverture (en % de l'actif)	97,00 %
Notation du risque du pays	16,47

Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Modéré (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Severe (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	---	--

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

### Emissions Carbone

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	96,9 %
Intensité Carbone (tCO2/M\$)	112,9

EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	94,00 %
Intensité Carbone (tCO2/M\$)	492,20

Grille de lecture de l'intensité Carbone

Médiocre (0 - 99)	Basse (100 - 199)	Modérée (200 - 299)	Elevée (300 - 399)	Critique (> 400)
-------------------	-------------------	---------------------	--------------------	------------------

Source : Sustainalytics



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### **I-2. Composantes de la rémunération**

#### **I-2.1. Rémunération fixe**

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### **I-2.2. Rémunération variable**

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 8. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 9. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>492 984 412,16</b>	<b>476 281 924,88</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>492 984 412,16</b>	<b>476 281 924,88</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	484 474 997,04	466 315 564,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	8 509 415,12	9 966 360,19
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>185 631,02</b>	<b>260 387,25</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	185 631,02	260 387,25
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>114 126,40</b>	<b>679 369,19</b>
Liquidités	114 126,40	679 369,19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>493 284 170,98</b>	<b>477 221 681,32</b>



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	477 501 355,90	471 242 670,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 437 502,98	4 818 586,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-901 711,20	-191 469,48
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>493 037 147,68</b>	<b>475 869 786,98</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>247 022,24</b>	<b>1 347 036,12</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	247 022,24	1 347 036,12
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1,06</b>	<b>4 858,22</b>
Concours bancaires courants	1,06	4 858,22
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>493 284 170,98</b>	<b>477 221 681,32</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,95	3,19
Produits sur actions et valeurs assimilées	472 527,88	1 007 428,48
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	14 452,39
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	139 725,81
<b>TOTAL (1)</b>	<b>472 528,83</b>	<b>1 161 609,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 824,59	5 653,49
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 824,59</b>	<b>5 653,49</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>469 704,24</b>	<b>1 155 956,38</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 388 967,51	1 338 096,01
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	29 754,68	23 308,59
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-889 508,59</b>	<b>-158 831,04</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-12 202,61	-32 638,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-901 711,20</b>	<b>-191 469,48</b>



## 9. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### **PRÉAMBULE**

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### **RÈGLES ET METHODES COMPTABLES**

##### **1 - Présentation**

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### **2 - Règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;



## 9. Comptes de l'exercice

- ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
  - Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 9. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 1. Pour la part I des compartiments « AVENIR DYNAMIQUE » et « AVENIR RENDEMENT »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

#### 2. Pour les parts I2 des compartiments « AVENIR DYNAMIQUE » et « AVENIR RENDEMENT »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 9. Comptes de l'exercice

### f) Pour toutes les parts

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

#### Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à : 2 200,00 €T.T.C.
--

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>475 869 786,98</b>	<b>360 270 438,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	109 518 975,15	126 162 168,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-110 453 282,81	-88 920 830,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 512 782,48	7 021 021,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 227 661,64	-3 332 272,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 515 530,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 978 630,00	-240 240,00
Frais de transactions	-86 247,89	-99 180,26
Différences de change	886 634,00	1 213 278,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 368 770,00	73 954 234,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>59 720 016,49</i>	<i>57 351 246,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-57 351 246,49</i>	<i>16 602 988,45</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-889 508,59	-158 831,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>493 037 147,68</b>	<b>475 869 786,98</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>109 518 975,15</b>	<b>126 162 168,58</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	17 550 840,18	21 028 711,58
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	18 489 812,30	27 605 086,64
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	6 572 923,53	6 294 799,18
Abondements de l'entreprise	6 018 582,89	8 589 261,41
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	60 122 499,93	62 031 026,29
Transferts provenant d'un CET	392 029,94	526 875,89
Transferts provenant de jours de congés non pris	372 286,38	86 407,59
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>96 536,38</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>110 453 282,81</b>	<b>88 920 830,59</b>
Rachats	31 163 928,68	39 872 890,97
Transferts à destination d'un autre OPC	79 289 354,13	49 047 939,62

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,40	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 126,40	0,02
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	1,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	114 126,40	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	134 267 747,96	27,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,35	0,00	22 767,88	0,00	1 003,37	0,00	252,72	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	158 236,02
	Rétrocession de frais de gestion	27 395,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>185 631,02</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	114 952,12
	Frais de gestion fixe	132 070,12
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>247 022,24</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-61 391,22</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR DYNAMIQUE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 854 187,4074	108 921 653,12
Parts rachetées durant l'exercice	-1 849 096,9223	-109 525 116,71
Solde net des souscriptions/rachats	5 090,4851	-603 463,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 341 610,6427	
<b>Part AVENIR DYNAMIQUE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	20 017,0648	597 322,03
Parts rachetées durant l'exercice	-28 934,3685	-928 166,10
Solde net des souscriptions/rachats	-8 917,3037	-330 844,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	293 444,9467	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR DYNAMIQUE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR DYNAMIQUE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 359 212,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



## 9. Comptes de l'exercice

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			435 528 232,20
	LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	24 421 152,82
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	25 811 107,23
	FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	17 563 450,90
	FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	14 969 619,00
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	29 681 745,74
	LU0389335661	NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	10 794 235,00
	LU1117700184	NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	16 108 015,00
	LU1727222967	NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	12 630 450,00
	LU0147917446	NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	20 521 255,50
	LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	23 038 012,34
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	8 509 415,12
	LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	20 747 300,00
	LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	36 263 345,92
	LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	24 396 306,00
	IE00BJBLDJ48	OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	16 988 598,75
	FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG SI	1 261 921,90
	FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	103 526 255,77
	FR0012217008	SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	19 172 200,66
	LU1727223858	VAUGHAN NELSON US SELECT EQUITY N1/A USD	9 123 844,55
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>435 528 232,20</b>



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-901 711,20	-191 469,48
<b>Total</b>	<b>-901 711,20</b>	<b>-191 469,48</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-911 466,25	-216 001,05
<b>Total</b>	<b>-911 466,25</b>	<b>-216 001,05</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 755,05	24 531,57
<b>Total</b>	<b>9 755,05</b>	<b>24 531,57</b>



## 9. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 437 502,98	4 818 586,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>16 437 502,98</b>	<b>4 818 586,06</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 096 993,55	4 716 039,51
<b>Total</b>	<b>16 096 993,55</b>	<b>4 716 039,51</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	340 509,43	102 546,55
<b>Total</b>	<b>340 509,43</b>	<b>102 546,55</b>



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>213 149 072,38</b>	<b>359 440 964,55</b>	<b>360 270 438,32</b>	<b>475 869 786,98</b>	<b>493 037 147,68</b>
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I EUR</b>					
Actif net	211 974 959,13	358 131 783,84	359 041 055,18	465 724 255,24	482 805 169,09
Nombre de titres	3 985 851,2408	6 272 004,4588	6 837 200,9127	7 336 520,1576	7 341 610,6427
Valeur liquidative unitaire	53,18185	57,10005	52,51287	63,48026	65,76284
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,59	4,35	1,00	0,64	2,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	0,00	-0,07	-0,02	-0,12
<b>Parts AVENIR DYNAMIQUE I2 EUR</b>					
Actif net	1 174 113,25	1 309 180,71	1 229 383,14	10 145 531,74	10 231 978,59
Nombre de titres	42 158,0759	43 647,0298	44 428,2655	302 362,2504	293 444,9467
Valeur liquidative unitaire	27,85025	29,99472	27,67119	33,55422	34,86847
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,35	2,28	0,52	0,33	1,16
Capitalisation unitaire sur résultat	0,04	0,09	0,05	0,08	0,03

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	1,4	1,40	0,00
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>1,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
H2O EUROAGGREGATE SI B	EUR	230	17 563 450,90	3,57
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	144 900	14 969 619,00	3,03
NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	EUR	75 500	10 794 235,00	2,19
OSTRUM EURO ABS IG SI	EUR	10	1 261 921,90	0,25
SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	EUR	4 738,7228	103 526 255,77	21,00
SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	USD	1 335,5385	19 172 200,66	3,89
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>167 287 683,23</b>	<b>33,93</b>
<b>IRLANDE</b>				
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	EUR	64 150	11 244 513,51	2,28
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>11 244 513,51</b>	<b>2,28</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	91 488,9777	24 421 152,82	4,95
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	155 217,4348	25 811 107,23	5,24
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	170 000	29 681 745,74	6,02
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	EUR	1 663 000	21 916 011,80	4,45
LYXOR EURO STOXX BANKS DR	EUR	114 000	7 942 174,80	1,61
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	85 500	4 942 686,60	1,00
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	EUR	150 500	16 108 015,00	3,26
NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	EUR	105 000	12 630 450,00	2,56
NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	EUR	148 350	20 521 255,50	4,16
NIFLI HA US EQY SAC	USD	154 000	23 038 012,34	4,68
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	EUR	100 000	20 747 300,00	4,21
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	USD	47 609	36 263 345,92	7,35
OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	EUR	237 000	24 396 306,00	4,95
OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	USD	160 000	16 988 598,75	3,45
VAUGHAN NELSON US SELECT EQUITY N1/A USD	USD	82 000	9 123 844,55	1,85
Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1CC	EUR	204 500	11 410 793,25	2,31
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>305 942 800,30</b>	<b>62,05</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>484 474 997,04</b>	<b>98,26</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	EUR	82 018,459	8 509 415,12	1,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 509 415,12</b>	<b>1,73</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>8 509 415,12</b>	<b>1,73</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>492 984 412,16</b>	<b>99,99</b>
<b>Créances</b>			<b>185 631,02</b>	<b>0,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-247 022,24</b>	<b>-0,05</b>



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			114 125,34	0,02
Actif net			493 037 147,68	100,00



## 10. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR DYNAMIQUE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000113979

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 37,5 % Stoxx Europe 600 + 26,25 % Standard & Poor's 500 + 11,25 % MSCI AC Asia Pacific + 25 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 50 % minimum et 90 % maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.
  - pour le solde, dans la limite de 50 % en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone Euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou titres non notés. Le compartiment pourra être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 15 % maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 15 % maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents, jusqu'à 5 % maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI et à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error ,et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25% de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète les marges de manoeuvres de la gestion diversifiée qui peut exposer jusqu'à 90% du portefeuille aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,62%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

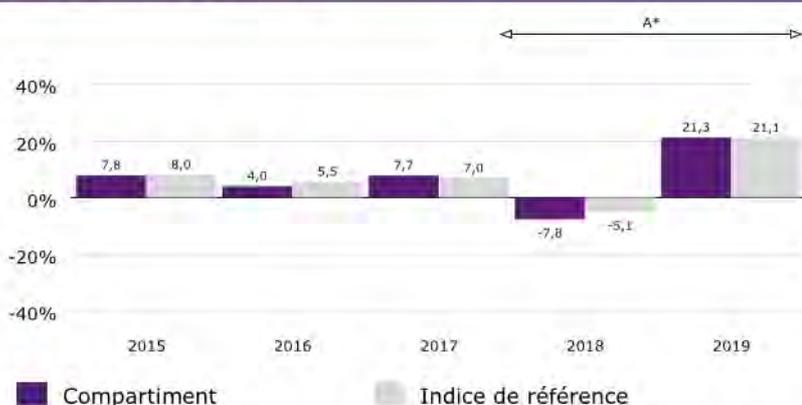
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



A\*: A compter du 20-11-2017 modification du poids des indices du benchmark

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I2 : 2014.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR DYNAMIQUE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000063719

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 37,5 % Stoxx Europe 600 + 26,25 % Standard & Poor's 500 + 11,25 % MSCI AC Asia Pacific + 25 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 50 % minimum et 90 % maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.
  - pour le solde, dans la limite de 50 % en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone Euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou titres non notés. Le compartiment pourra être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 15 % maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 15 % maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents, jusqu'à 5 % maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI et à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error ,et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25% de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète les marges de manoeuvres de la gestion diversifiée qui peut exposer jusqu'à 90% du portefeuille aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,93%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

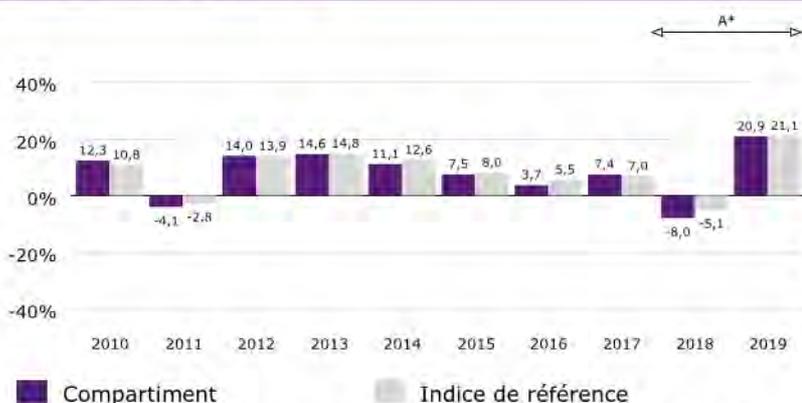
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



A\* : A compter du 20-11-2017 modification du poids des indices du benchmark

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I : 1995.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques ainsi qu'en produits de taux de la zone euro.

**FCPE N°8602**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 493.04  
Valeur liquidative en € : Part | 65.76284

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

5 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

37,5% Stoxx Europe 600 DNR + 26,25% S&P 500 DNR + 25% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 11,25% MSCI AC Asia Pacific DNR

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 27/10/1995  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / pays émergents / crédit / titres spéculatifs / petites et moyennes capitalisations / contrepartie / titrisation (ABS, MBS, RMBS...) / obligations convertibles contingentes

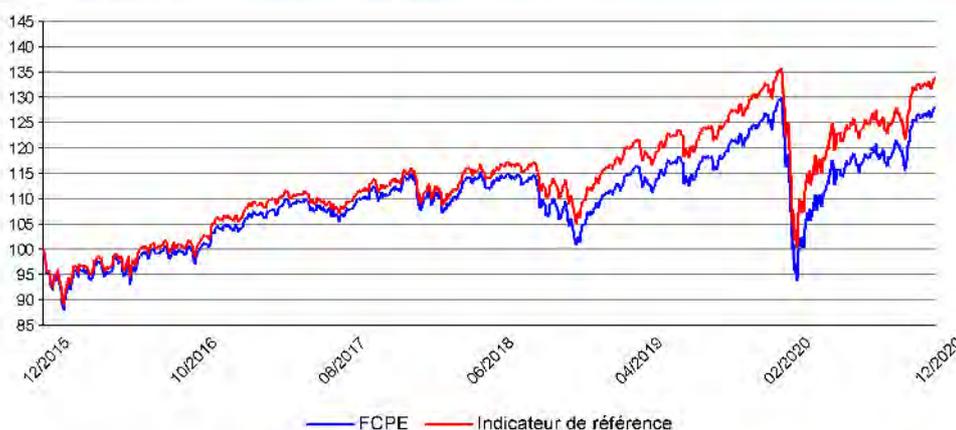
**FRAIS COURANTS:** 0.93%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.01%	3.60%	3.60%	15.17%	28.19%	91.78%
Performance de l'indicateur de référence	1.74%	3.24%	3.24%	18.66%	33.97%	107.18%
Écart de performance	0.27%	0.36%	0.36%	-3.48%	-5.78%	-15.40%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	4.81%	5.09%	6.72%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	5.85%	6.02%	7.55%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.04%	-0.93%	-0.83%
Volatilité du FCPE	NS	NS	18.53%	14.71%	13.55%	11.83%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	17.32%	13.94%	13.00%	11.34%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

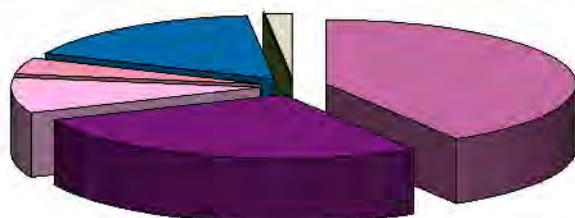
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRIÈRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	20.89%	-8.03%	7.37%	3.66%	7.45%	11.10%	14.64%	13.98%	-4.08%	12.31%
Performance de l'indicateur de référence	21.06%	-5.06%	7.01%	5.51%	8.02%	12.57%	14.81%	13.92%	-2.76%	10.79%
Écart de performance	-0.18%	-2.97%	0.36%	-1.85%	-0.57%	-1.47%	-0.17%	0.05%	-1.33%	1.53%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 41.31%
- Actions Amérique du Nord 27.23%
- Actions Asie Pacifique 8.95%
- Actions Emergentes 4.16%
- Obligations Euro 16.61%
- Monétaire & Liquidités 0.01%
- OPCV 1.73%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	21.00%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	7.36%
LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	6.02%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	5.24%
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GWTH IEUR	4.95%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	4.95%
LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	4.67%
LU1781541252	LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	4.45%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	4.21%
LU0147917446	NATIXIS ASIA EQUITY FUND IA EUR CAP	4.16%
<b>TOTAL</b>		<b>67.00%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intéropargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intéropargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAGEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intéropargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Les performances affichées sur les périodes précédant la date de création de la part I2 (25 août 2014) sont calculées sur la base des performances de la part I brutes de frais de gestion. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques ainsi qu'en produits de taux de la zone euro.

**FCPE N°7602**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 493.04  
Valeur liquidative en € : Part I2 34.86847

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

5 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

37,5% Stoxx Europe 600 DNR + 26,25% S&P 500 DNR + 25% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 11,25% MSCI AC Asia Pacific DNR.

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** 01/12/2009  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / pays émergents / crédit / titres spéculatifs / petites et moyennes capitalisations / contrepartie / titrisation (ABS, MBS, RMBS...) / obligations convertibles contingentes

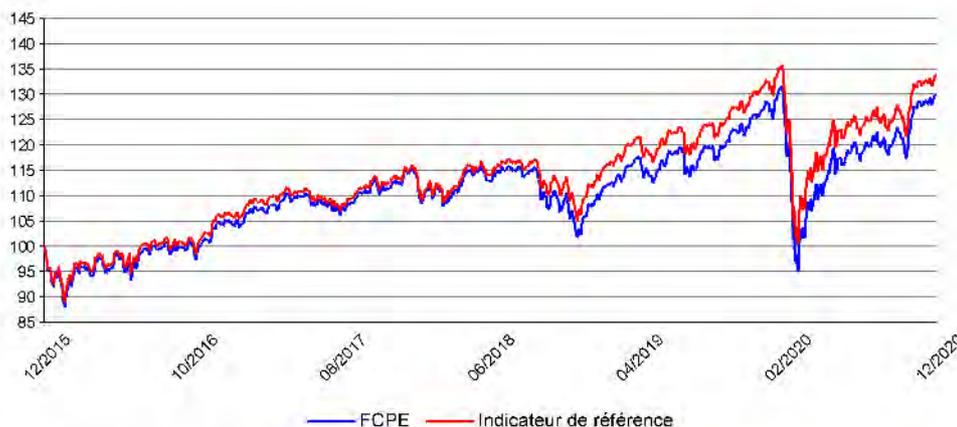
**FRAIS COURANTS:** 0.62%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.04%	3.92%	3.92%	16.25%	30.19%	97.53%
Performance de l'indicateur de référence	1.74%	3.24%	3.24%	18.66%	33.97%	107.18%
Écart de performance	0.30%	0.68%	0.68%	-2.41%	-3.78%	-9.66%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.13%	5.41%	7.04%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	5.85%	6.02%	7.55%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.72%	-0.60%	-0.51%
Volatilité du FCPE	NS	NS	18.53%	14.71%	13.55%	11.83%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	17.32%	13.94%	13.00%	11.34%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

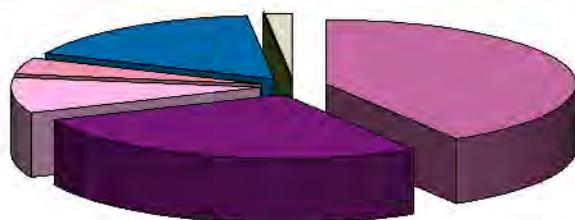
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRIÈRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	21.26%	-7.75%	7.70%	3.99%	7.77%	11.41%	14.91%	14.31%	-3.79%	12.64%
Performance de l'indicateur de référence	21.06%	-5.06%	7.01%	5.51%	8.02%	12.57%	14.81%	13.92%	-2.76%	10.79%
Écart de performance	0.20%	-2.69%	0.69%	-1.52%	-0.25%	-1.16%	0.10%	0.39%	-1.04%	1.86%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 41.31%
- Actions Asie Pacifique 8.95%
- Obligations Euro 16.61%
- OPCI 1.73%
- Actions Amérique du Nord 27.23%
- Actions Emergentes 4.16%
- Monétaire & Liquidités 0.01%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEEBOND ACTIONS EUROPEENNES I	21.00%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	7.36%
LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	6.02%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	5.24%
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GWTH IEUR	4.95%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	4.95%
LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	4.67%
LU1781541252	LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	4.45%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	4.21%
LU0147917446	NATIXIS ASIA EQUITY FUND IA EUR CAP	4.16%
<b>TOTAL</b>		<b>67.00%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRR1 indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité exhaustive et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.



# AVENIR DYNAMIQUE AGREGÉ (8602)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2019 au 31.12.2020

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	37.53%	-1.99%	45.11%	-0.71%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)	26.34%	8.03%	24.67%	11.14%
ACTIONS JAPON ASIE (3)	11.31%	9.82%	12.03%	8.64%
PRODUITS DE TAUX (4)	24.82%	1.27%	18.12%	-0.27%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.07%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.24%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.92%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.24%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.60%</b>

1) STOXX Europe 600 DNR (2) S&amp;P500 DNR (3) MSCI AC Asia Pacific DNR (4) FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	-0.59%	0.80%	0.09%	0.41%	0.50%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD	2.63%	2.78%	-0.09%	0.62%	0.53%
ACTIONS JAPON ASIE	0.98%	1.16%	0.03%	-0.13%	-0.10%
PRODUITS DE TAUX	0.21%	-0.82%	0.41%	-0.69%	-0.28%
Liquidités et autres actifs	0.00%	0.00%	0.04%	0.00%	0.04%
<b>Performance brute</b>	<b>3.24%</b>	<b>3.92%</b>	<b>0.47%</b>	<b>0.21%</b>	<b>0.68%</b>

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2019 au 31.12.2020
Diversifiés international - sans dominante	2.40%
<b>AVENIR DYNAMIQUE AGREGÉ</b>	<b>3.60%</b>



# Compartment

**AVENIR EQUILIBRE**



# 11. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Actions :

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante.

#### Obligations :

Le marché obligataire a légèrement progressé en 2020, notre indice de référence affichant une hausse de +1,2%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations d'entreprises achetées en 2019, elles ont naturellement souffert au 1<sup>er</sup> trimestre avant de se redresser fortement à l'instar des marchés actions. Nous avons conservé nos positions et les avons même renforcées. En revanche, nous avons cédé les obligations émergentes.

#### Monétaire :

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.



# 11. Rapport de Gestion

## Performance :

Sur l'exercice, votre FCPE a réalisé une performance de **+2.71%** pour la part I et de **+3.03%** pour la part I2 contre **+2.87%** pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 11. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	46 726 247,70	71 578 122,85
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	40 187 497,50	0,00
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	8 056 431,17	29 246 596,66
SEELYOND ACTIONS EUROPEENNES I	7 994 850,92	26 779 605,27
H2O EUROAGGREGATE SI A	1 101 419,32	28 047 332,94
H2O EUROAGGREGATE SI B	26 303 033,00	0,00
NATIXIS ACTIONS US GROWTH I USD	0,00	21 652 084,91
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	17 798 801,56	0,00
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	3 387 861,85	12 483 098,80
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	5 554 048,55	7 982 015,00

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 11. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 11. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 11. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



# 11. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>3</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 13. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

# 14. Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,59</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>439 655 882,48</b>	<b>521 189 750,15</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>439 655 882,48</b>	<b>521 189 750,15</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	423 470 882,48	498 756 350,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	16 185 000,00	22 433 400,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>268 576,27</b>	<b>610 423,74</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	268 576,27	610 423,74
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>132 672,62</b>	<b>180 742,78</b>
Liquidités	132 672,62	180 742,78
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>440 057 131,96</b>	<b>521 980 916,67</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	421 609 553,07	514 876 533,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 896 656,54	6 861 508,24
Résultat de l'exercice (a,b)	-690 115,94	-371 430,10
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>439 816 093,67</b>	<b>521 366 611,58</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>241 038,29</b>	<b>614 305,09</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	241 038,29	614 305,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>440 057 131,96</b>	<b>521 980 916,67</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 14. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,55	9,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	565 646,37	1 171 676,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	459,37	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>566 108,29</b>	<b>1 171 686,32</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 226,92	7 569,51
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>5 226,92</b>	<b>7 569,51</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>560 881,37</b>	<b>1 164 116,81</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 285 445,76	1 549 973,31
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	39 596,73	39 483,08
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-684 967,66</b>	<b>-346 373,42</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-5 148,28	-25 056,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-690 115,94</b>	<b>-371 430,10</b>



# 14. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;



## 14. Comptes de l'exercice

- ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
  - Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 14. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### Part I :

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

#### Part I2 :

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2200,00 €T.T.C.

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>521 366 611,58</b>	<b>451 620 379,07</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	64 594 173,01	88 025 297,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-155 092 813,31	-84 515 796,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 462 954,68	9 182 869,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 631 140,16	-2 979 335,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 266 950,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 236 890,00	-405 700,00
Frais de transactions	-120 907,47	-124 807,83
Différences de change	974 855,06	1 280 962,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 082 682,06	59 629 217,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>38 643 872,32</i>	<i>48 726 554,38</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-48 726 554,38</i>	<i>10 902 663,42</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-684 967,66	-346 373,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-100,00(***)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>439 816 093,67</b>	<b>521 366 611,58</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

(\*\*\*) N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : 100,00 €



## 14. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>64 594 173,01</b>	<b>88 025 297,28</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	12 330 046,09	20 018 227,66
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	13 294 287,39	24 352 255,13
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	5 086 346,38	6 318 447,28
Abondements de l'entreprise	5 578 700,78	10 376 117,78
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	27 573 520,21	25 761 031,65
Transferts provenant d'un CET	406 006,14	980 503,83
Transferts provenant de jours de congés non pris	325 266,02	218 713,95
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>88 611,44</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>155 092 813,31</b>	<b>84 515 796,90</b>
Rachats	31 793 061,55	45 071 650,24
Transferts à destination d'un autre OPC	123 299 751,76	39 444 146,66

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,59	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 672,62	0,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	132 672,62	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	84 772 546,53	19,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	37,92	0,00	7 823,37	0,00	2 472,58	0,00	317,12	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	268 576,27
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>268 576,27</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	126 872,14
	Frais de gestion fixe	114 166,15
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>241 038,29</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>27 537,98</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR EQUILIBRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 219 847,4900	63 627 992,41
Parts rachetées durant l'exercice	-2 917 527,8432	-153 723 995,84
Solde net des souscriptions/rachats	-1 697 680,3532	-90 096 003,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 598 051,6173	
<b>Part AVENIR EQUILIBRE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	25 288,6339	966 180,60
Parts rachetées durant l'exercice	-35 792,3125	-1 368 817,47
Solde net des souscriptions/rachats	-10 503,6786	-402 636,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	319 757,3781	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR EQUILIBRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR EQUILIBRE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 245 849,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



## 14. Comptes de l'exercice

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			355 108 972,42
	LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	17 695 090,37
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	19 360 805,57
	FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	27 490 618,80
	FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	22 986 475,00
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	19 205 835,48
	LU0389335661	NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	4 495 891,38
	LU1117700184	NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	19 933 286,72
	LU1727222967	NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	6 435 515,00
	LU0183517142	NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	5 899 760,82
	LU0147917446	NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	9 543 220,43
	LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	13 575 971,56
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	16 185 000,00
	LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	40 975 917,50
	LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	24 259 857,75
	LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	23 418 395,00
	IE00BJBLDJ48	OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	15 661 364,47
	FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG SI	6 435 801,69
	FR0010036400	OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	3 210 085,50
	FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	52 170 322,93
	FR0012217008	SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	6 169 756,45
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>355 108 972,42</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-690 115,94	-371 430,10
<b>Total</b>	<b>-690 115,94</b>	<b>-371 430,10</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-706 767,62	-400 255,74
<b>Total</b>	<b>-706 767,62</b>	<b>-400 255,74</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 651,68	28 825,64
<b>Total</b>	<b>16 651,68</b>	<b>28 825,64</b>



## 14. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 896 656,54	6 861 508,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>18 896 656,54</b>	<b>6 861 508,24</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 323 416,12	6 685 381,58
<b>Total</b>	<b>18 323 416,12</b>	<b>6 685 381,58</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	573 240,42	176 126,66
<b>Total</b>	<b>573 240,42</b>	<b>176 126,66</b>

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>397 801 386,71</b>	<b>423 961 147,08</b>	<b>451 620 379,07</b>	<b>521 366 611,58</b>	<b>439 816 093,67</b>
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I EUR</b>					
Actif net	391 771 121,79	417 059 755,59	439 982 231,47	507 966 372,91	426 449 034,43
Nombre de titres	8 153 201,8343	8 225 657,3069	9 224 866,3255	9 295 731,9727	7 598 051,6173
Valeur liquidative unitaire	48,05119	50,70230	47,69524	54,64511	56,12610
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,15	3,20	1,57	0,71	2,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	0,01	-0,06	-0,04	-0,09
<b>Parts AVENIR EQUILIBRE I2 EUR</b>					
Actif net	6 030 264,92	6 901 391,49	11 638 147,60	13 400 238,67	13 367 059,24
Nombre de titres	170 596,8037	184 461,2207	329 648,6757	330 261,0567	319 757,3781
Valeur liquidative unitaire	35,34805	37,41377	35,30470	40,57468	41,80375
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,58	2,35	1,16	0,53	1,79
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	0,12	0,06	0,08	0,05

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	0,59	0,59	0,00
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>0,59</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
H2O EUROAGGREGATE SI B	EUR	360	27 490 618,80	6,25
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	222 500	22 986 475,00	5,23
NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	EUR	31 446,397	4 495 891,38	1,02
OSTRUM EURO ABS IG SI	EUR	51	6 435 801,69	1,47
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	EUR	1 006,3658	3 210 085,50	0,73
SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	EUR	2 388	52 170 322,93	11,85
SEEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	USD	429,7862	6 169 756,45	1,40
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>122 958 951,75</b>	<b>27,95</b>
<b>IRLANDE</b>				
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	EUR	286 650	50 245 359,26	11,42
iShares VII PLC - iShares Core MSCI Pac ex-Jpn ETF USD Acc	EUR	6 000	817 353,00	0,19
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>51 062 712,26</b>	<b>11,61</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	66 291,1264	17 695 090,37	4,02
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	116 427,9606	19 360 805,57	4,41
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	110 000	19 205 835,48	4,36
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	EUR	1 011 500	13 330 153,90	3,03
LYXOR EURO STOXX BANKS DR	EUR	93 000	6 479 142,60	1,48
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	71 500	4 133 357,80	0,94
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	EUR	186 240,1824	19 933 286,72	4,53
NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	EUR	53 500	6 435 515,00	1,46
NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	USD	14 062,949	5 899 760,82	1,35
NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	EUR	68 988,798	9 543 220,43	2,17
NIFLI HA US EQY SAC	USD	90 750	13 575 971,56	3,08
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	EUR	197 500	40 975 917,50	9,31
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	USD	31 850	24 259 857,75	5,52
OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	EUR	227 500	23 418 395,00	5,32
OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	USD	147 500	15 661 364,47	3,57
Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1CC	EUR	171 000	9 541 543,50	2,17
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>249 449 218,47</b>	<b>56,72</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>423 470 882,48</b>	<b>96,28</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	EUR	156 000	16 185 000,00	3,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 185 000,00</b>	<b>3,68</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>16 185 000,00</b>	<b>3,68</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>439 655 882,48</b>	<b>99,96</b>



## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			268 576,27	0,06
Dettes			-241 038,29	-0,05
Comptes financiers			132 672,62	0,03
<b>Actif net</b>			<b>439 816 093,67</b>	<b>100,00</b>



## 15. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR EQUILIBRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000108289

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 25% STOXX Europe 600 + 17,5% Standard & Poor's 500 + 7,5% MSCI AC Asia Pacific + 50% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 30 % minimum et 70 % maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.
  - pour le solde, entre 30 % minimum et 70 % maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 à 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou titres non notés. Le compartiment pourra être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10 % maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 7,5% maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI. Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. La sélection des OPC est réalisée pour une part importante avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error et par le choix de gestions à plus forte conviction. La sélection de ces derniers sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. Elle prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers. La sélection des ETF pays et sectoriels est réalisée en fonction de leur liquidité. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25 % de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions internationales et de taux de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,55%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I2 : 2012.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR EQUILIBRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000063709

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 25% STOXX Europe 600 + 17,5% Standard & Poor's 500 + 7,5% MSCI AC Asia Pacific + 50% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 30 % minimum et 70 % maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.
  - pour le solde, entre 30 % minimum et 70 % maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 à 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou titres non notés. Le compartiment pourra être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10 % maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 7,5% maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI. Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. La sélection des OPC est réalisée pour une part importante avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error et par le choix de gestions à plus forte conviction. La sélection de ces derniers sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. Elle prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers. La sélection des ETF pays et sectoriels est réalisée en fonction de leur liquidité. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25 % de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions internationales et de taux de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,86%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I : 1995.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques et en produits de taux de la zone euro.

**FCPE N°8603**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 439.82  
Valeur liquidative en € : Part I 56.12610

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

5 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

50% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 25% STOXX 600 DNR\* + 17.5% S&P 500 DNR\*+ 7.5% MSCI AC Asia Pacific DNR\* \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 27/10/1995  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / crédit / titres spéculatifs / petites et moyennes capitalisations / contrepartie / titrisation (ABS, MBS, RMBS...) / obligations convertibles contingentes / parts et/ou actions d'OPCI

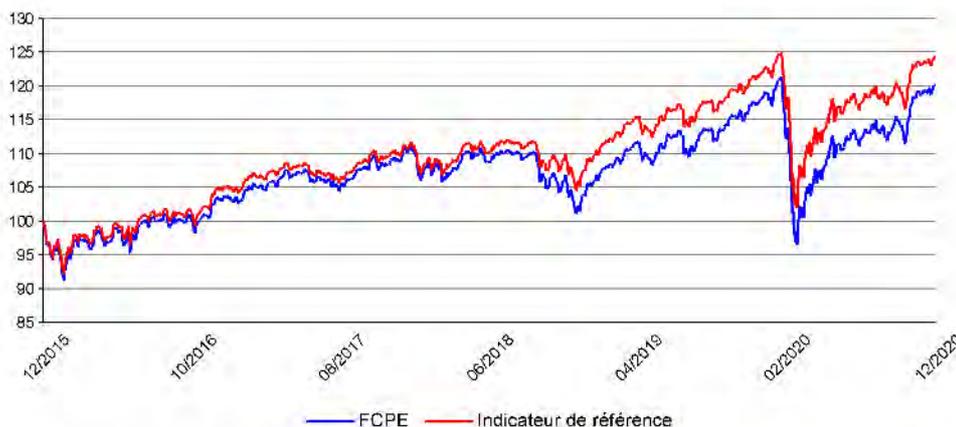
**FRAIS COURANTS:** 0,86%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	1.45%	2.71%	2.71%	10.70%	20.22%	70.40%
Performance de l'indicateur de référence	1.16%	2.87%	2.87%	13.51%	24.37%	79.58%
Écart de performance	0.29%	-0.16%	-0.16%	-2.81%	-4.15%	-9.18%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.44%	3.75%	5.47%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	4.30%	4.45%	6.02%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.87%	-0.71%	-0.55%
Volatilité du FCPE	NS	NS	13.33%	10.35%	9.56%	8.56%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	12.05%	9.45%	8.93%	8.05%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

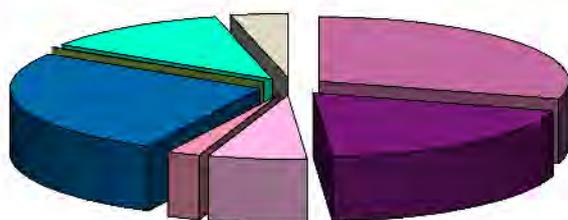
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	14.57%	-5.93%	5.52%	2.92%	5.68%	9.63%	11.15%	12.87%	-2.48%	9.38%
Performance de l'indicateur de référence	14.20%	-3.38%	4.97%	4.38%	6.22%	10.65%	11.13%	12.42%	-1.66%	8.01%
Écart de performance	0.37%	-2.55%	0.55%	-1.46%	-0.54%	-1.02%	0.02%	0.45%	-0.82%	1.37%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 29.49%
- Actions Asie Pacifique 6.41%
- Obligations Euro Etats 26.70%
- Oblig. Euro Aggr. & Crédit. 12.25%
- Actions Amérique du Nord 19.27%
- Actions Emergentes 2.17%
- Monétaire & Liquidités 0.04%
- OPCV 3.68%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	11.86%
IE00B1FZS681	iShares EUR Govt Bond 3-5yr UCITS ETF	11.42%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	9.32%
FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	6.25%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	5.52%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	5.32%
FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS PART SI/C	5.23%
LU1117700184	OSTRUM EURO CREDIT SI A EUR CAP	4.53%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	4.40%
LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	4.37%
<b>TOTAL</b>		<b>68.22%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référent, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAGEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Interepargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques et en produits de taux de la zone euro.

**FCPE N°7603**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 439.82  
Valeur liquidative en € : Part I2 41.80375

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

5 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

50% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 25% STOXX 600 DNR\* + 17.5% S&P 500 DNR\*+ 7.5% MSCI AC Asia Pacific DNR\* \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 20/01/2012  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / crédit / titres spéculatifs / petites et moyennes capitalisations / contrepartie / titrisation (ABS, MBS, RMBS...) / obligations convertibles contingentes / parts et/ou actions d'OPCI

**FRAIS COURANTS:** 0.55%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée Depuis le	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	1.47%	3.03%	3.03%	11.73%	22.10%	75.73%
Performance de l'indicateur de référence	1.16%	2.87%	2.87%	13.51%	24.37%	79.58%
Écart de performance	0.31%	0.16%	0.16%	-1.77%	-2.27%	-3.85%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.76%	4.07%	5.79%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	4.30%	4.45%	6.02%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.54%	-0.38%	-0.23%
Volatilité du FCPE	NS	NS	13.33%	10.35%	9.56%	8.56%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	12.05%	9.45%	8.93%	8.05%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

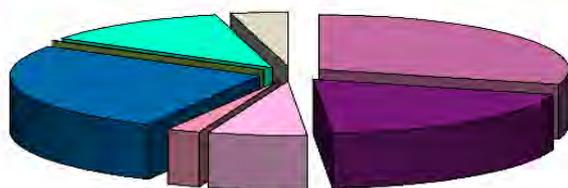
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	14.93%	-5.64%	5.84%	3.24%	6.01%	9.97%	11.49%	13.21%	-2.19%	9.71%
Performance de l'indicateur de référence	14.20%	-3.38%	4.97%	4.38%	6.22%	10.65%	11.13%	12.42%	-1.66%	8.01%
Écart de performance	0.72%	-2.26%	0.87%	-1.14%	-0.21%	-0.68%	0.36%	0.79%	-0.53%	1.70%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 29.49%
- Actions Asie Pacifique 6.41%
- Obligations Euro Etats 26.70%
- Oblig. Euro Aggr. & Crédit. 12.25%
- Actions Amérique du Nord 19.27%
- Actions Emergentes 2.17%
- Monétaire & Liquidités 0.04%
- OPCV 3.68%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	11.86%
IE00B1FZS681	iShares EUR Govt Bond 3-5yr UCITS ETF	11.42%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	9.32%
FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	6.25%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	5.52%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	5.32%
FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS PART SI/C	5.23%
LU1117700184	OSTRUM EURO CREDIT SI A EUR CAP	4.53%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	4.40%
LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	4.37%
<b>TOTAL</b>		<b>68.22%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référent, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérepargne et de Natixis Investment Managers International.



# AVENIR EQUILIBRE AGREGÉ (8603)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2019 au 31.12.2020

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	25.00%	-1.99%	29.37%	0.81%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)	17.50%	8.03%	16.55%	11.33%
ACTIONS JAPON ASIE (3)	7.50%	9.82%	8.02%	7.13%
PRODUITS DE TAUX (4)	50.00%	1.27%	45.99%	-0.21%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.07%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>2.87%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.02%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>2.87%</b>	<b>100.00%</b>	<b>2.72%</b>

(1) STOXX Europe 600 DNR (2) S&amp;P500 DNR (3) MSCI AC Asia Pacific DNR (4) FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	-0.15%	1.14%	0.39%	0.72%	1.10%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD	1.79%	1.78%	-0.23%	0.46%	0.23%
ACTIONS JAPON ASIE	0.72%	0.72%	0.03%	-0.20%	-0.17%
PRODUITS DE TAUX	0.51%	-0.61%	0.12%	-0.86%	-0.74%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-0.01%	-0.28%	0.00%	-0.28%
<b>Performance brute</b>	<b>2.87%</b>	<b>3.02%</b>	<b>0.03%</b>	<b>0.12%</b>	<b>0.15%</b>

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2019 au 31.12.2020
Diversifiés international - sans dominante	2.40%
<b>AVENIR EQUILIBRE AGREGÉ</b>	<b>2.72%</b>



# Compartment

**AVENIR RENDEMENT**



## 16. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

##### Actions :

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante.

##### Obligations :

Le marché obligataire a légèrement progressé en 2020, notre indice de référence affichant une hausse de +1,2%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations d'entreprises achetées en 2019, elles ont naturellement souffert au 1<sup>er</sup> trimestre avant de se redresser fortement à l'instar des marchés actions. Nous avons conservé nos positions et les avons même renforcées. En revanche, nous avons cédé les obligations émergentes.

##### Monétaire :

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de l'indice de référence du FCPE comportant 40% de placements monétaires, nous avons été très sous pondérés au cours de l'exercice.



## 16. Rapport de Gestion

### **Performance :**

**Sur l'exercice, votre FCPE a réalisé une performance de +1.12% pour la part I et de +1.43% pour la part I2 contre +1.52% pour son indice de référence.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 16. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	34 368 381,69	22 998 596,90
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	22 619 839,95	12 198 107,85
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	11 683 412,93	22 612 898,84
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	5 963 940,00	6 975 600,00
OSTRUM EURO ABS IG SI	3 151 764,17	9 553 452,58
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	4 938 309,49	5 652 940,00
NATIXIS ACTIONS US GROWTH I USD	2 035 572,38	8 236 076,84
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	10 174 050,00	0,00
DNCA CONVERTIBLES EURO I	1 710 276,31	6 200 418,32
SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	4 008 723,32	3 374 282,16

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 16. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,97%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,97%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 16. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 16. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 16. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

## ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

## ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

## ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



# 17. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

## I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



# 17. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

## **I-2. Composantes de la rémunération**

### **I-2.1. Rémunération fixe**

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### **I-2.2. Rémunération variable**

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.



## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 17. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>4</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>4</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 18. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

# 19. Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,31</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>256 430 117,69</b>	<b>273 354 765,11</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>256 430 117,69</b>	<b>273 354 765,11</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	244 498 867,69	256 420 815,11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	11 931 250,00	16 933 950,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>131 115,85</b>	<b>153 894,20</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	131 115,85	153 894,20
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>81 139,03</b>	<b>269 768,74</b>
Liquidités	81 139,03	269 768,74
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>256 642 372,88</b>	<b>273 778 428,05</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	253 259 097,80	270 300 940,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 690 703,58	3 508 323,14
Résultat de l'exercice (a,b)	-455 839,64	-319 120,36
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>256 493 961,74</b>	<b>273 490 143,53</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>148 181,04</b>	<b>287 912,38</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	148 181,04	287 912,38
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>230,10</b>	<b>372,14</b>
Concours bancaires courants	230,10	372,14
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>256 642 372,88</b>	<b>273 778 428,05</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 19. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	316 008,75	501 645,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>316 008,75</b>	<b>501 645,25</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 601,01	5 369,29
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>4 601,01</b>	<b>5 369,29</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>311 407,74</b>	<b>496 275,96</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	781 894,45	814 421,06
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	8 040,60	1 771,10
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-462 446,11</b>	<b>-316 374,00</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	6 606,47	-2 746,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-455 839,64</b>	<b>-319 120,36</b>



# 19. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;



## 19. Comptes de l'exercice

- ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
  - Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 19. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

Part I

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Part I2

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à : 2 640,00 € T.T.C.

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>273 490 143,53</b>	<b>245 376 510,03</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	41 748 942,99	51 770 072,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-60 272 168,92	-43 988 112,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 929 512,14	4 522 655,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 188 018,68	-918 956,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 878 470,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-851 110,00	-240 240,00
Frais de transactions	-44 885,48	-70 511,78
Différences de change	156 492,33	191 069,97
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 890 920,06	17 164 030,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>13 543 034,87</i>	<i>15 433 954,93</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 433 954,93</i>	<i>1 730 075,80</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-462 446,11	-316 374,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>256 493 961,74</b>	<b>273 490 143,53</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>41 748 942,99</b>	<b>51 770 072,17</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	6 385 830,58	7 098 164,18
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	8 425 866,92	11 424 125,59
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	3 151 474,77	4 694 530,26
Abondements de l'entreprise	3 960 638,76	5 061 228,98
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	19 627 820,14	23 205 051,49
Transferts provenant d'un CET	155 337,99	224 434,27
Transferts provenant de jours de congés non pris	41 973,83	62 537,40
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>85 236,45</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>60 272 168,92</b>	<b>43 988 112,06</b>
Rachats	20 596 418,46	27 279 037,66
Transferts à destination d'un autre OPC	39 675 750,46	16 709 074,40

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,31	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 139,03	0,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,10	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 19. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	81 139,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	230,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 AUD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	23 855 796,73	9,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	165,00	0,00	54,08	0,00	11,02	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 19. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	131 115,85
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>131 115,85</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	77 806,84
	Frais de gestion fixe	70 374,20
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>148 181,04</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-17 065,19</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RENDEMENT I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 042 261,7281	38 206 394,65
Parts rachetées durant l'exercice	-1 657 066,7156	-60 010 302,12
Solde net des souscriptions/rachats	-614 804,9875	-21 803 907,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 590 041,7485	
<b>Part AVENIR RENDEMENT I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	134 840,9699	3 542 548,34
Parts rachetées durant l'exercice	-9 950,8393	-261 866,80
Solde net des souscriptions/rachats	124 890,1306	3 280 681,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	147 255,5504	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RENDEMENT I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RENDEMENT I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	773 853,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



## 19. Comptes de l'exercice

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			218 117 138,76
	LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	4 757 455,78
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	5 636 590,82
	FR0011007459	H2O EUROAGGREGATE SI A	17 712 405,90
	FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	19 525 590,00
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	6 110 947,65
	LU1117700184	NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	12 726 455,89
	LU1727222967	NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	1 804 350,00
	LU0183517142	NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	1 887 863,18
	LU0147917446	NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	1 618 461,00
	LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	3 680 098,08
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	11 931 250,00
	LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	10 373 650,00
	LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	9 521 137,26
	LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	9 161 482,00
	IE00BJBLDK52	OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	2 373 960,00
	FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG SI	18 550 251,93
	FR0010885236	OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	60 573 412,27
	FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	17 516 026,44
	FR0012217008	SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	2 655 750,56
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>218 117 138,76</b>



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-455 839,64	-319 120,36
<b>Total</b>	<b>-455 839,64</b>	<b>-319 120,36</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RENDEMENT</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-460 593,90	-320 243,99
<b>Total</b>	<b>-460 593,90</b>	<b>-320 243,99</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 754,26	1 123,63
<b>Total</b>	<b>4 754,26</b>	<b>1 123,63</b>



## 19. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 690 703,58	3 508 323,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 690 703,58</b>	<b>3 508 323,14</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 631 657,51	3 500 440,41
<b>Total</b>	<b>3 631 657,51</b>	<b>3 500 440,41</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	59 046,07	7 882,73
<b>Total</b>	<b>59 046,07</b>	<b>7 882,73</b>



## 19. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>221 518 113,76</b>	<b>234 634 086,56</b>	<b>245 376 510,03</b>	<b>273 490 143,53</b>	<b>256 493 961,74</b>
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I EUR</b>					
Actif net	221 389 072,66	234 374 409,07	244 904 244,55	272 874 852,03	252 384 754,50
Nombre de titres	6 315 924,7948	6 460 702,6337	6 992 149,3497	7 204 846,7360	6 590 041,7485
Valeur liquidative unitaire	35,05251	36,27692	35,02560	37,87378	38,29789
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,37	1,50	0,68	0,48	0,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	0,02	-0,04	-0,04	-0,06
<b>Parts AVENIR RENDEMENT I2 EUR</b>					
Actif net	129 041,10	259 677,49	472 265,48	615 291,50	4 109 207,24
Nombre de titres	5 115,4816	9 916,0495	18 620,0872	22 365,4198	147 255,5504
Valeur liquidative unitaire	25,22560	26,18759	25,36322	27,51084	27,90527
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,98	1,08	0,49	0,35	0,40
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	0,09	0,05	0,05	0,03

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	0,31	0,31	0,00
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>0,31</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
H2O EUROAGGREGATE SI A	EUR	246	17 712 405,90	6,90
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	189 000	19 525 590,00	7,61
OSTRUM EURO ABS IG SI	EUR	147	18 550 251,93	7,24
OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	EUR	588,898	60 573 412,27	23,61
SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	EUR	801,7637	17 516 026,44	6,83
SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	USD	185	2 655 750,56	1,04
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>136 533 437,10</b>	<b>53,23</b>
<b>IRLANDE</b>				
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	EUR	126 750	22 217 335,73	8,66
iShares VII PLC - iShares Core MSCI Pac ex-Jpn ETF USD Acc	EUR	12 000	1 634 706,00	0,64
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>23 852 041,73</b>	<b>9,30</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	17 822,8591	4 757 455,78	1,85
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	33 896,1502	5 636 590,82	2,19
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	35 000	6 110 947,65	2,39
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	EUR	335 000	4 414 831,00	1,72
LYXOR EURO STOXX BANKS DR	EUR	41 000	2 856 396,20	1,11
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	37 500	2 167 845,00	0,85
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	EUR	118 905,5021	12 726 455,89	4,97
NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	EUR	15 000	1 804 350,00	0,70
NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	USD	4 500	1 887 863,18	0,74
NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	EUR	11 700	1 618 461,00	0,63
NIFLI HA US EQY SAC	USD	24 600	3 680 098,08	1,43
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	EUR	50 000	10 373 650,00	4,04
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	USD	12 500	9 521 137,26	3,72
OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	EUR	89 000	9 161 482,00	3,57
OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	EUR	20 000	2 373 960,00	0,93
Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1CC	EUR	90 000	5 021 865,00	1,95
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>84 113 388,86</b>	<b>32,79</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>244 498 867,69</b>	<b>95,32</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	EUR	115 000	11 931 250,00	4,66
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>11 931 250,00</b>	<b>4,66</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>11 931 250,00</b>	<b>4,66</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>256 430 117,69</b>	<b>99,98</b>
<b>Créances</b>			<b>131 115,85</b>	<b>0,05</b>



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-148 181,04	-0,06
Comptes financiers			80 908,93	0,03
Actif net			256 493 961,74	100,00



## 20. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR RENDEMENT

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000113959

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 12,5 % Stoxx Europe 600 + 9 % Standard & Poor's 500 + 3,5 % MSCI AC Asia Pacific + 35 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro + 40 % EONIA Capitalisé, sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'actions et d'obligations privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 10% minimum et 40% maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.
  - pour le solde, entre 60% minimum et 90% maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. Cette poche taux est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 à 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou titres non notés.Le compartiment pourra être investi en obligations internationales (hors zone Euro) dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum.  
Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10% maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents.  
Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10% maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI.  
Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.  
La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error, et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponible au sein des sociétés de gestions appartenant à Natixis Investment Managers. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25% de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés obligataires par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,38%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

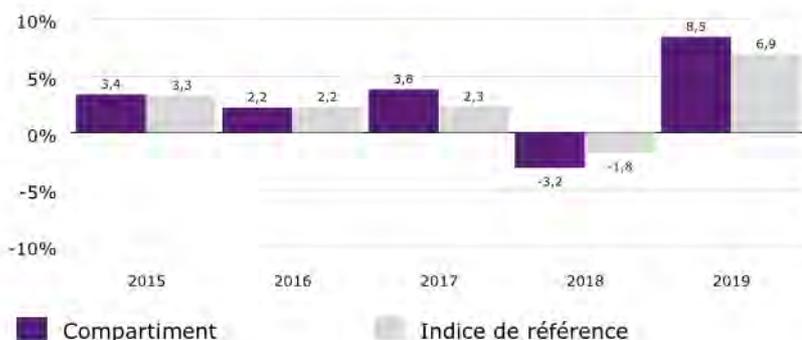
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I2 : 2014.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR RENDEMENT

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000063699

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 12,5 % Stoxx Europe 600 + 9 % Standard & Poor's 500 + 3,5 % MSCI AC Asia Pacific + 35 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro + 40 % EONIA Capitalisé, sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'actions et d'obligations privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 10% minimum et 40% maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.
  - pour le solde, entre 60% minimum et 90% maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans des pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. Cette poche taux est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 à 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net), en titres de notation inférieure ou titres non notés.Le compartiment pourra être investi en obligations internationales (hors zone Euro) dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum.  
Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10% maximum de son actif en actions ou produits de taux des pays émergents.  
Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10% maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI.  
Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.  
La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indicielle et à faible tracking error, et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponible au sein des sociétés de gestions appartenant à Natixis Investment Managers. Le poids des petites et moyennes capitalisations boursières n'excédera pas 25% de l'actif net du compartiment.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés obligataires par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,69%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

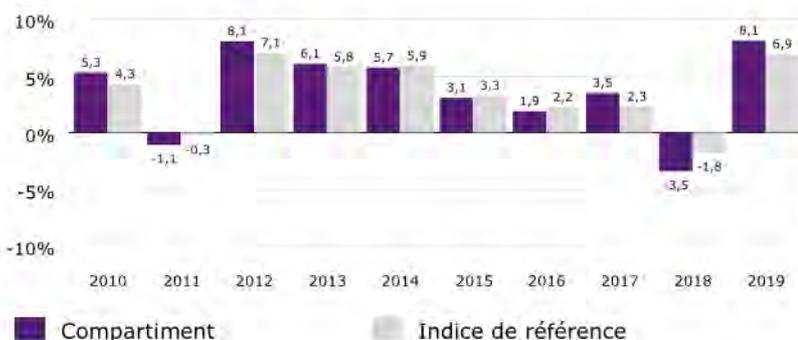
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I : 1995.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2020.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion à risque faible. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé aux marchés d'actions européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques et dans une proportion plus importante en produits de taux de la zone euro.

**FCPE N°8604**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 256.49  
Valeur liquidative en € : Part I 38.29789

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

3 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

40% EONIA capitalisé\*\* + 35% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 12,5% STOXX 600 DNR\*\* + 9% S&P 500 DNR\*\* + 3,5% MSCI AC Asia Pacific DNR\*\* \* depuis le 31/12/2010  
\*\*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 27/10/1995  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / pays émergents / crédit / titres spéculatifs / petite et moyennes capitalisations / contrepartie / titrisation (ABS, MBS, RMBS...) / obligations convertibles contingentes / parts et/ou actions d'OPCI

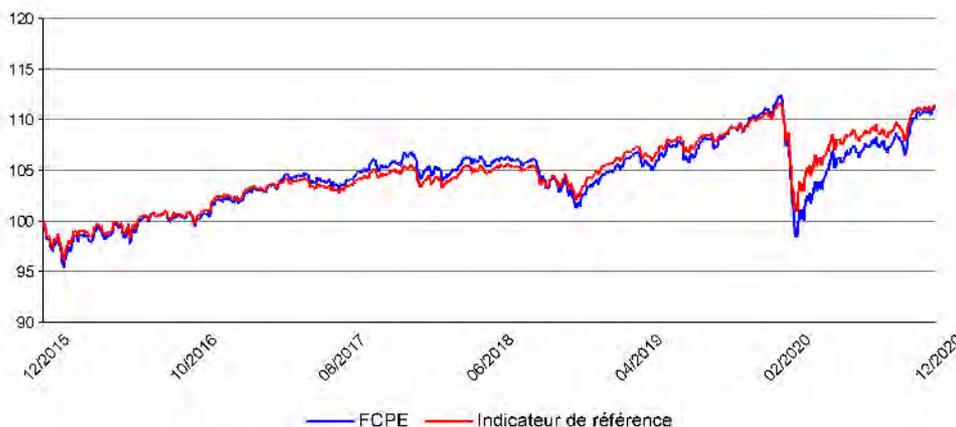
**FRAIS COURANTS:** 0,69%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	0.81%	1.12%	1.12%	5.57%	11.31%	37.52%
Performance de l'indicateur de référence	0.56%	1.52%	1.52%	6.58%	11.48%	37.61%
Écart de performance	0.25%	-0.40%	-0.40%	-1.01%	-0.16%	-0.09%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.82%	2.16%	3.23%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	2.14%	2.19%	3.24%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.32%	-0.03%	-0.01%
Volatilité du FCPE	NS	NS	7.88%	5.91%	5.25%	4.72%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	6.14%	4.77%	4.50%	4.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

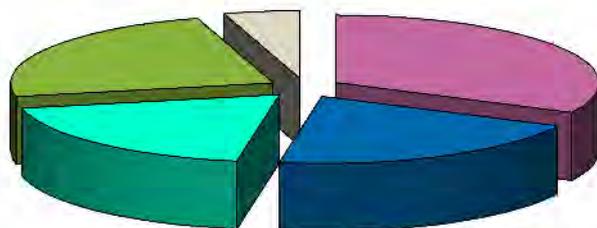
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRIÈRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	8.13%	-3.45%	3.49%	1.88%	3.06%	5.74%	6.08%	8.07%	-1.11%	5.30%
Performance de l'indicateur de référence	6.92%	-1.81%	2.32%	2.23%	3.27%	5.89%	5.78%	7.05%	-0.31%	4.27%
Écart de performance	1.21%	-1.64%	1.17%	-0.34%	-0.22%	-0.15%	0.30%	1.02%	-0.80%	1.03%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



■ Actions 32.29%    ■ Obligations Euro Etats 20.32%  
■ Oblig. Euro Aggr. & Crédit 19.10%    ■ Monétaire & Liquidités 23.64%  
■ OPCI 4.65%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

IE00B1FZS681	iShares EUR Govt Bond 3-5yr UCITS ETF	8.66%
FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS PART SI/C	7.61%
FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG-SIC	7.23%
FR0011007459	H2O EUROAGGREGATE SI A	6.91%
FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	6.83%
LU1117700184	OSTRUM EURO CREDIT SI A EUR CAP	4.96%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I	4.65%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	4.04%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	3.71%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	3.57%
<b>TOTAL</b>		<b>58.18%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRR1 indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, soit à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intéropargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intéropargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAGEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel ou le site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intéropargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Intéropargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Les performances affichées sur les périodes précédant la date de création de la part I2 (10 mars 2015) sont calculées sur la base des performances de la part I brutes de frais de gestion. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé aux marchés d'actions européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques et dans une proportion plus importante en produits de taux de la zone euro.

**FCPE N°7604**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 256.49  
Valeur liquidative en € : Part I2 27.90527

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

3 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

40% EONIA capitalisé\* + 35% FTSE MTS Euro ZD GV BD 3-5 Y Euro + 12,5% STOXX 600 DNR\*\* + 9% S&P 500 DNR\*\* + 3,5% MSCI AC Asia Pacific DNR\*\* \* depuis le 31/12/2010  
\*\*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 07/08/2015  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / pays émergents / crédit / titres spéculatifs / petite et moyennes capitalisations / contrepartie / titrisation (ABS, MBS, RMBS...) / obligations convertibles contingentes / parts et/ou actions d'OPCI

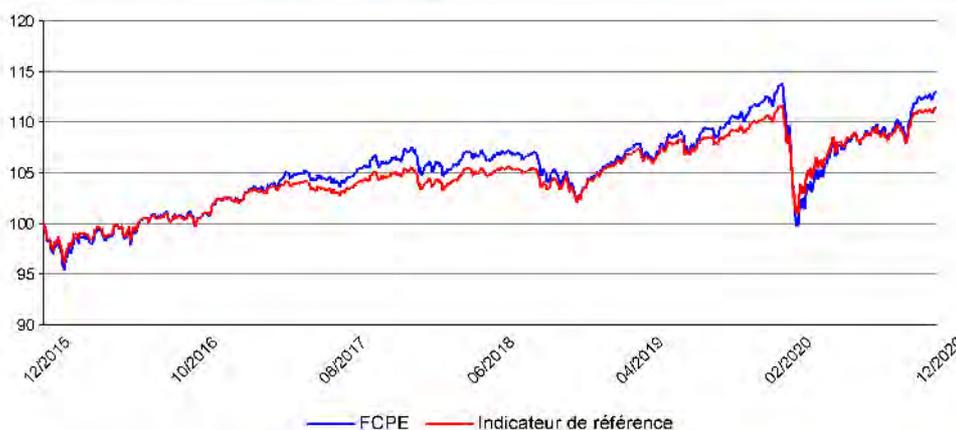
**FRAIS COURANTS:** 0,38%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	0.84%	1.43%	1.43%	6.56%	13.05%	41.79%
Performance de l'indicateur de référence	0.56%	1.52%	1.52%	6.58%	11.48%	37.61%
Écart de performance	0.28%	-0.09%	-0.09%	-0.02%	1.57%	4.18%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	2.13%	2.48%	3.55%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	2.14%	2.19%	3.24%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.01%	0.29%	0.31%
Volatilité du FCPE	NS	NS	7.88%	5.91%	5.25%	4.72%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	6.14%	4.77%	4.50%	4.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

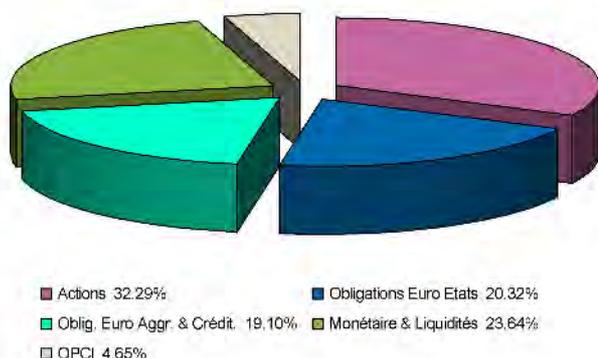
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRIÈRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	8.47%	-3.15%	3.81%	2.20%	3.38%	6.06%	6.40%	8.38%	-0.81%	5.62%
Performance de l'indicateur de référence	6.92%	-1.81%	2.32%	2.23%	3.27%	5.89%	5.78%	7.05%	-0.31%	4.27%
Écart de performance	1.55%	-1.33%	1.50%	-0.03%	0.10%	0.17%	0.62%	1.34%	-0.50%	1.35%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

IE00B1FZS681	iShares EUR Govt Bond 3-5yr UCITS ETF	8.66%
FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS PART SI/C	7.61%
FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG-SIC	7.23%
FR0011007459	H2O EUROAGGREGATE SI A	6.91%
FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPÉENNES I	6.83%
LU1117700184	OSTRUM EURO CREDIT SI A EUR CAP	4.96%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I	4.65%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	4.04%
LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	3.71%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	3.57%
<b>TOTAL</b>		<b>58.18%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRR1 indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référent, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérepargne et de Natixis Investment Managers International.



# AVENIR RENDEMENT (8604)

## Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2019 au 31.12.2020

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	12.50%	-1.99%	15.09%	3.46%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)	9.00%	8.03%	9.59%	11.23%
ACTIONS JAPON ASIE (3)	3.50%	9.82%	4.05%	5.83%
PRODUITS DE TAUX € (4)	35.00%	1.27%	50.16%	-0.31%
COURT TERME (5)	40.00%	-0.47%	21.10%	-0.44%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.01%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>1.52%</b>	<b>100.00%</b>	<b>1.43%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>1.52%</b>	<b>100.00%</b>	<b>1.12%</b>

(1) STOXX Europe 600 DNR (2) S&amp;P 500 DNR (3) MSCI AC Asia Pacific DNR (4) FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro (5) EONIA capitalisé

## Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	0.02%	0.70%	-0.13%	0.74%	0.61%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD	0.92%	1.16%	-0.07%	0.26%	0.19%
ACTIONS JAPON ASIE	0.36%	0.33%	0.08%	-0.15%	-0.06%
PRODUITS DE TAUX €	0.41%	-0.72%	0.12%	-1.05%	-0.93%
COURT TERME	-0.19%	-0.10%	0.14%	0.01%	0.15%
Liquidités et autres actifs	0.00%	0.03%	-0.05%	0.00%	-0.05%
<b>Performance brute</b>	<b>1.52%</b>	<b>1.40%</b>	<b>0.09%</b>	<b>-0.18%</b>	<b>-0.09%</b>

## Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2019 au 31.12.2020
Diversifiés international - dominante taux	1.36%
<b>AVENIR RENDEMENT</b>	<b>1.12%</b>



# Compartment

**AVENIR MONETAIRE**



## 21. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%.

D'un point de vue macro-économique, l'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire, économique et financière liée à la pandémie Covid-19. La crise sanitaire qui s'est propagée de la Chine à l'ensemble du monde au cours du 1er trimestre a provoqué une crise économique et financière globale. En mars, alors que les grandes économies mondiales se sont soudainement arrêtées, l'aversion pour le risque a atteint des sommets. Face à la rapide montée des risques pesant sur la croissance et à l'instabilité des marchés financiers, les banques centrales sont intervenues rapidement et massivement, suivies par les gouvernements. Face à la récession et à la persistance du risque sanitaire, la communication des grandes banques centrales est restée ultra accommodante durant toute l'année. Une fois les confinements levés, ces actions ont permis aux économies de rebondir fortement lors du troisième trimestre. L'arrivée d'une deuxième vague au dernier trimestre en Europe a conduit la BCE en décembre à annoncer un élargissement de son programme d'achat d'actifs PEPP de 500 milliards d'euros supplémentaire (total 1850 Mds !) jusqu'en mars 2022 ainsi qu'une extension jusqu'à fin 2021 du programme de facilités bancaires (TLTRO).

Sur le plan politique en Europe, un accord sur le Brexit a enfin été trouvé : il aura été l'objet d'âpres négociations. Aux US, la victoire de J. Biden à l'élection présidentielle contribue à réduire l'incertitude géopolitique mais la reprise économique montre des signes d'essoufflement avec des inscriptions hebdomadaires au chômage qui repartent à la hausse. Devant la dégradation des perspectives de croissance, le Congrès américain a finalement conclu le 20 décembre un nouveau stimulus budgétaire d'un montant de 900 milliards USD (4% PIB).

Notre gestion monétaire est investie essentiellement dans les fonds Ostrum Trésorerie Plus, Ostrum Sustainable Trésorerie, et Ostrum Cash Euribor qui ont respectivement une performance sur 2020 de -0,44%, -0,44%, et -0,41% contre -0,47% pour l'Eonia capitalisé. Suite à une décision de place de l'AMF, un fonds monétaire doit désormais avoir une poche de liquidités de 7,5% minimum en cash.

**Compte tenu de cet environnement et du fait de nos choix de gestion la performance de votre Fonds s'établit sur l'ensemble de l'exercice à -0.62% pour la part I et à -0.45% pour la part I2 contre -0.47% pour son indice de référence.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



## 21. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	59 289 825,45	43 910 137,98
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I C	38 703 491,70	25 993 700,05

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 21. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 92,40%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 92,40%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 21. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 21. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 21. Rapport de Gestion

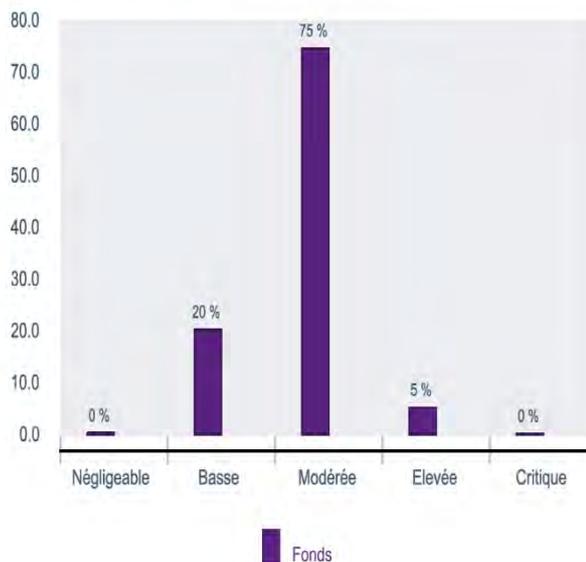
### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

#### Répartition par note ESG (Hors emprunt d'Etat)

##### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture (en % de l'actif)	96,8 %
Note ESG Risk	23,6
<b>CATÉGORIES RISQUE ESG</b>	
Négligeable	0,2%
Basse	20,2%
Modérée	74,5%
Elevée	5,1%
Critique	0,0%
<b>Total</b>	<b>100.00 %</b>

##### DISTRIBUTION DES SCORES ESG RISK CATEGORIES



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

#### Répartition par note de risque du pays en % d'encours - Emprunt d'Etat

Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable

Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible

Modéré (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible

Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé

Sévère (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

#### Emissions Carbone

##### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	65,9 %
Intensité Carbone (tCO2/M\$)	141,9

Grille de lecture de l'intensité Carbone



Source : Sustainalytics

#### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres



Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

#### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

#### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>5</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>5</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 23. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 24. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>759 019 629,98</b>	<b>734 279 973,20</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>759 019 629,98</b>	<b>734 279 973,20</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	759 019 629,98	734 279 973,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 474 389,48</b>	<b>305 524,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 474 389,48	305 524,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>62 057 957,30</b>	<b>61 804 327,32</b>
Liquidités	62 057 957,30	61 804 327,32
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>822 551 976,76</b>	<b>796 389 824,52</b>



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	823 187 703,36	795 643 637,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-38 951,88	610 913,93
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 733 778,63	-1 762 605,03
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>821 414 972,85</b>	<b>794 491 946,25</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 137 003,91</b>	<b>1 897 878,27</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 137 003,91	1 897 878,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>822 551 976,76</b>	<b>796 389 824,52</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	328 663,10	198 339,19
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>328 663,10</b>	<b>198 339,19</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-328 663,10</b>	<b>-198 339,19</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 429 351,93	1 634 025,04
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	27 588,80	20 634,20
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-1 730 426,23</b>	<b>-1 811 730,03</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-3 352,40	49 125,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-1 733 778,63</b>	<b>-1 762 605,03</b>



## 24. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### **PRÉAMBULE**

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### **RÈGLES ET METHODES COMPTABLES**

##### **1 - Présentation**

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### **2 - Règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;



## 24. Comptes de l'exercice

- ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
  - Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 24. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 1. Pour la part I du compartiment « AVENIR MONETAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,18 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

#### 2. Pour la part I2 du compartiment « AVENIR MONETAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,31 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,01 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,18 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 640,00 € T.T.C.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>794 491 946,25</b>	<b>827 526 837,50</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	290 028 247,41	187 965 604,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-258 024 922,24	-217 263 600,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	111 869,86	684 211,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-152 952,48	-56 917,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 308 739,72	-2 552 459,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 492 106,12	1 816 633,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 816 633,60	-4 369 093,29
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 730 426,23	-1 811 730,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>821 414 972,85</b>	<b>794 491 946,25</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>290 028 247,41</b>	<b>295 509 819,70</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	53 217 026,08	39 313 722,14
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	50 693 674,05	41 107 666,52
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	26 629 044,50	62 857 118,00
Abondements de l'entreprise	12 849 609,01	21 890 148,40
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	145 378 512,42	128 970 179,90
Transferts provenant d'un CET	1 015 512,37	1 370 984,74
Transferts provenant de jours de congés non pris	244 868,98	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>126 078,52</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>258 024 922,24</b>	<b>217 263 600,17</b>
Rachats	117 508 874,47	137 170 368,29
Transferts à destination d'un autre OPC	140 516 047,77	80 093 231,88

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 057 957,30	7,56
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	62 057 957,30	7,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 474 389,48
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 474 389,48</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	1 022 771,32
	Frais de gestion fixe	114 232,59
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 137 003,91</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>337 385,57</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR MONETAIRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 828 462,8902	288 223 955,56
Parts rachetées durant l'exercice	-11 388 131,2356	-255 771 228,48
Solde net des souscriptions/rachats	1 440 331,6546	32 452 727,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36 262 053,4022	
<b>Part AVENIR MONETAIRE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	72 749,9235	1 804 291,85
Parts rachetées durant l'exercice	-90 920,3013	-2 253 693,76
Solde net des souscriptions/rachats	-18 170,3778	-449 401,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	352 736,2250	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR MONETAIRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR MONETAIRE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 401 761,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			759 019 629,98
	FR0007075122	OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I C	349 336 182,54
	FR0010885236	OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	409 683 447,44
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>759 019 629,98</b>



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 733 778,63	-1 762 605,03
<b>Total</b>	<b>-1 733 778,63</b>	<b>-1 762 605,03</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 730 293,78	-1 760 371,93
<b>Total</b>	<b>-1 730 293,78</b>	<b>-1 760 371,93</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 484,85	-2 233,10
<b>Total</b>	<b>-3 484,85</b>	<b>-2 233,10</b>



## 24. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-38 951,88	610 913,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-38 951,88</b>	<b>610 913,93</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-38 538,65	603 836,97
<b>Total</b>	<b>-38 538,65</b>	<b>603 836,97</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-413,23	7 076,96
<b>Total</b>	<b>-413,23</b>	<b>7 076,96</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>881 645 317,97</b>	<b>839 301 885,28</b>	<b>827 526 837,50</b>	<b>794 491 946,25</b>	<b>821 414 972,85</b>
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I EUR</b>					
Actif net	873 671 812,74	831 926 187,06	816 364 024,63	785 277 101,21	812 690 832,02
Nombre de titres	38 224 951,5710	36 544 164,2815	36 034 445,9040	34 821 721,7476	36 262 053,4022
Valeur liquidative unitaire	22,85606	22,76495	22,65510	22,55135	22,41160
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,03	0,00	0,01	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,04	-0,04	-0,05	-0,04
<b>Parts AVENIR MONETAIRE I2 EUR</b>					
Actif net	7 973 505,23	7 375 698,22	11 162 812,87	9 214 845,04	8 724 140,83
Nombre de titres	318 566,7651	295 270,7144	448 149,6474	370 906,6028	352 736,2250
Valeur liquidative unitaire	25,02930	24,97944	24,90867	24,84411	24,73276
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,04	0,00	0,01	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I C	EUR	28 146,75911	349 336 182,54	42,53
OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	EUR	3 982,9647	409 683 447,44	49,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>759 019 629,98</b>	<b>92,40</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>759 019 629,98</b>	<b>92,40</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>759 019 629,98</b>	<b>92,40</b>
<b>Créances</b>			<b>1 474 389,48</b>	<b>0,18</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 137 003,91</b>	<b>-0,14</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>62 057 957,30</b>	<b>7,56</b>
<b>Actif net</b>			<b>821 414 972,85</b>	<b>100,00</b>



## 25. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR MONÉTAIRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000107459

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- L'objectif de gestion du compartiment est d'offrir un rendement légèrement supérieur à celui de l'EONIA Capitalisé sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 mois (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs), après déduction des frais de gestion réels. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) Capitalisé correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la Zone euro. En période de rendement négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'EONIA Capitalisé.
- L'équipe de gestion s'appuie sur le scénario central établi par le Comité Macroéconomique et le Comité Monétaire de la Société de Gestion. L'analyse des données de marché relatives à la courbe des taux euros actuelle et anticipée permet la détermination de prévisions de taux à 1 mois et 3 mois. En fonction des anticipations sur les politiques monétaires des Banques Centrales et les mouvements de la courbe des taux, l'équipe de gestion décide de l'allocation entre taux fixe/taux variable optimale du portefeuille.
- Le compartiment est investi et/ou exposé jusqu'à 100% de son actif, indirectement par le biais d'OPCVM et/ou de FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme" et/ou directement en instruments du marché monétaire libellés en euro. La part investie en fonds monétaires ne pourra pas être supérieure à 92,5% de l'actif. Le solde pourra être investi en liquidités. La Société de Gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon une évaluation et méthodologie définies pour ses besoins par son prestataire Ostrum Asset Management et approuvées par la Société de Gestion. A titre dérogatoire, il pourra, au-delà de la limite réglementaire de 5%, investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales. Pour les OPC sous-jacents, les titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPC détenus par le FCPE. La société de gestion des OPC sous-jacents s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,05%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

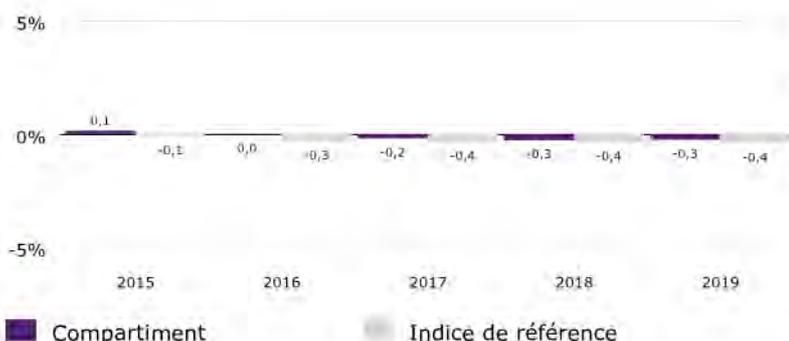
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

\* Les frais courants mentionnés sont une estimation des frais compte tenu de la modification apportée à la structure des frais.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I2 : 2011.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR MONÉTAIRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000063689

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- L'objectif de gestion du compartiment est d'offrir un rendement légèrement supérieur à celui de l'EONIA Capitalisé sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 mois (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs), après déduction des frais de gestion réels. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) Capitalisé correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la Zone euro. En période de rendement négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'EONIA Capitalisé.
- L'équipe de gestion s'appuie sur le scénario central établi par le Comité Macroéconomique et le Comité Monétaire de la Société de Gestion. L'analyse des données de marché relatives à la courbe des taux euros actuelle et anticipée permet la détermination de prévisions de taux à 1 mois et 3 mois. En fonction des anticipations sur les politiques monétaires des Banques Centrales et les mouvements de la courbe des taux, l'équipe de gestion décide de l'allocation entre taux fixe/taux variable optimale du portefeuille.
- Le compartiment est investi et/ou exposé jusqu'à 100% de son actif, indirectement par le biais d'OPCVM et/ou de FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme" et/ou directement en instruments du marché monétaire libellés en euro. La part investie en fonds monétaires ne pourra pas être supérieure à 92,5% de l'actif. Le solde pourra être investi en liquidités. La Société de Gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon une évaluation et méthodologie définies pour ses besoins par son prestataire Ostrum Asset Management et approuvées par la Société de Gestion. A titre dérogatoire, il pourra, au-delà de la limite réglementaire de 5%, investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales. Pour les OPC sous-jacents, les titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPC détenus par le FCPE. La société de gestion des OPC sous-jacents s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition du compartiment aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,25%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

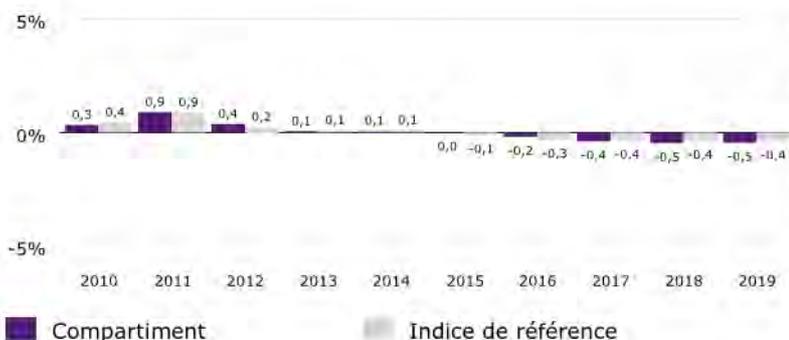
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 1995.**
- **Année de création de la part I : 1995.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument prudente. Ce fonds a pour objectif d'égaliser son indicateur de référence après déduction des frais de gestion réels. Le fonds est exposé principalement en produits des marchés monétaires de la zone euro.

**FCPE N°8605**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 821.41  
Valeur liquidative en € : Part I 22.41160

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

3 mois au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

100% EONIA capitalisé

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 27/10/1995  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / taux / crédit / contrepartie

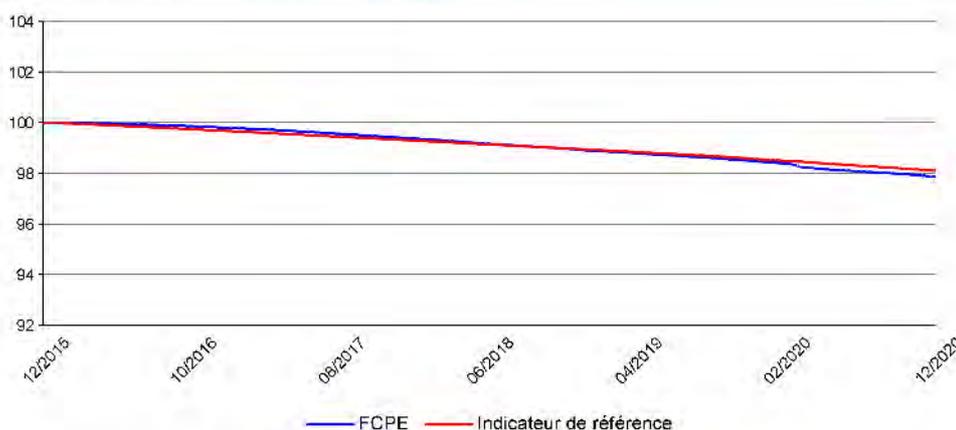
**FRAIS COURANTS:** 0.25%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	-0.06%	-0.62%	-0.62%	-1.55%	-2.14%	-0.77%
Performance de l'indicateur de référence	-0.04%	-0.47%	-0.47%	-1.23%	-1.90%	-0.71%
Écart de performance	-0.01%	-0.15%	-0.15%	-0.32%	-0.24%	-0.06%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.52%	-0.43%	-0.08%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.41%	-0.38%	-0.07%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.11%	-0.05%	-0.01%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.06%	0.04%	0.03%	0.07%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.00%	0.01%	0.01%	0.06%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

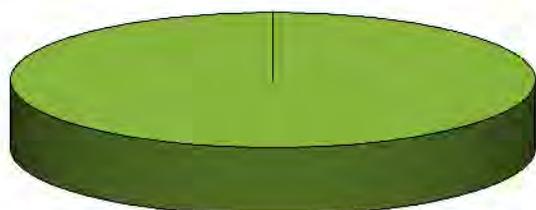
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	-0.46%	-0.48%	-0.40%	-0.20%	0.00%	0.07%	0.05%	0.37%	0.90%	0.33%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%	0.24%	0.88%	0.44%
Écart de performance	-0.06%	-0.11%	-0.04%	0.13%	0.11%	-0.03%	-0.04%	0.13%	0.02%	-0.10%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



■ Monétaire & Liquidités 100.00%

**Principaux OPCVM**

FR0010885236	OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	49.88%
FR0007075122	OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-C	42.53%
<b>TOTAL</b>		<b>92.40%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

En dépit de la dégradation sanitaire dans de nombreux pays, la performance des marchés actions en décembre a été historiquement forte. Le marché américain (+3,8%) a surperformé les actions européennes (+2,6%). En décembre, la Réserve fédérale a maintenu son taux d'intérêt de référence inchangé, tandis que Jerome Powell continuait d'assurer que la politique monétaire restera accommodante pour une très longue période encore. La Banque centrale européenne a augmenté l'enveloppe de son programme d'achat d'urgence en cas de pandémie de 500 milliards d'euros à 1,85 milliards d'euros et a prolongé sa durée de 9 mois jusqu'en mars 2022. Sur le mois l'EONIA affiche un rendement de -0,04% pour atteindre -0,47% depuis le début de l'année.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAGEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Les performances affichées sur les périodes précédant la date de création de la part I2 (25 août 2014) sont calculées sur la base des performances de la part I brutes de frais de gestion. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument prudente. Ce fonds a pour objectif d'égaliser son indicateur de référence après déduction des frais de gestion réels. Le fonds est exposé principalement en produits des marchés monétaires de la zone euro.

**FCPE N°7605**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 821.41  
Valeur liquidative en € : Part I2 24.73276

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

3 mois au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

100% EONIA capitalisé

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 01/12/2009  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / taux / crédit / contrepartie

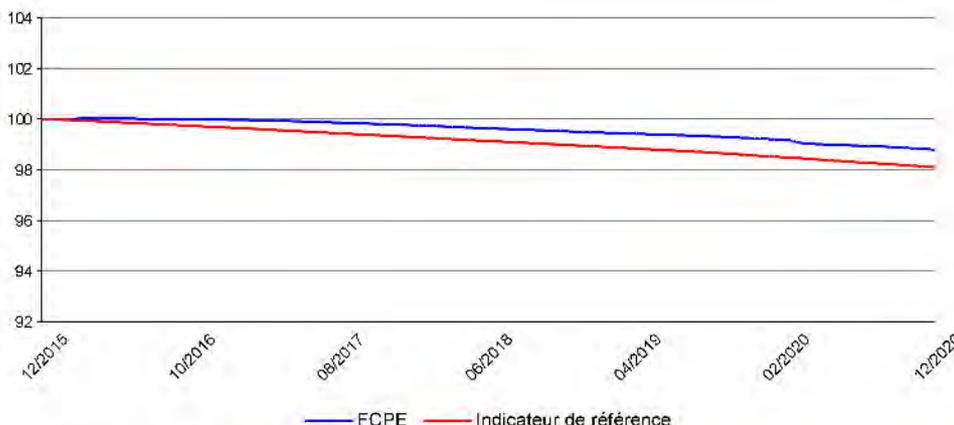
**FRAIS COURANTS:** 0.05%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	-0.04%	-0.45%	-0.45%	-0.99%	-1.21%	1.23%
Performance de l'indicateur de référence	-0.04%	-0.47%	-0.47%	-1.23%	-1.90%	-0.71%
Écart de performance	0.00%	0.02%	0.02%	0.24%	0.69%	1.94%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.33%	-0.24%	0.12%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.41%	-0.38%	-0.07%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.08%	0.14%	0.19%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.05%	0.04%	0.03%	0.07%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.00%	0.01%	0.01%	0.06%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

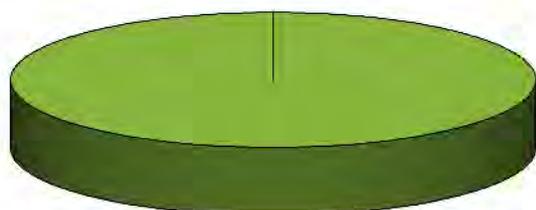
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	-0.26%	-0.28%	-0.20%	-0.02%	0.14%	0.22%	0.27%	0.61%	1.20%	0.60%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%	0.24%	0.88%	0.44%
Écart de performance	0.14%	0.09%	0.16%	0.30%	0.25%	0.12%	0.18%	0.37%	0.32%	0.16%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



■ Monétaire & Liquidités 100.00%

**Principaux OPCVM**

FR0010885236	OSTRUM TRESORERIE PLUS IC	49.88%
FR0007075122	OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE I-C	42.53%
<b>TOTAL</b>		<b>92.40%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

En dépit de la dégradation sanitaire dans de nombreux pays, la performance des marchés actions en décembre a été historiquement forte. Le marché américain (+3,8%) a surperformé les actions européennes (+2,6%). En décembre, la Réserve fédérale a maintenu son taux d'intérêt de référence inchangé, tandis que Jerome Powell continuait d'assurer que la politique monétaire restera accommodante pour une très longue période encore. La Banque centrale européenne a augmenté l'enveloppe de son programme d'achat d'urgence en cas de pandémie de 500 milliards d'euros à 1,85 milliards d'euros et a prolongé sa durée de 9 mois jusqu'en mars 2022.

Sur le mois l'EONIA affiche un rendement de -0,04% pour atteindre -0,47% depuis le début de l'année.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référent, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartiment

**AVENIR MIXTE SOLIDAIRE**



## 26. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

##### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante.

##### **Obligations :**

Le marché obligataire a légèrement progressé en 2020, notre indice de référence affichant une hausse de +1,2%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations d'entreprises achetées en 2019, elles ont naturellement souffert au 1<sup>er</sup> trimestre avant de se redresser fortement à l'instar des marchés actions. Nous avons conservé nos positions et les avons même renforcées. En revanche, nous avons cédé les obligations émergentes.

##### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.



## 26. Rapport de Gestion

### **Performance :**

**Sur l'exercice, votre FCPE a réalisé une performance de +3.23% pour la part I et de +3.29% pour la part I2 contre +2.78% pour son indice de référence.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



## 26. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	47 579 998,20	55 411 658,20
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	49 852 845,00	258 244,88
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	17 339 456,92	32 742 083,25
SEELYOND ACTIONS EUROPEENNES I	18 885 449,07	16 739 072,36
H2O EUROAGGREGATE SI A	4 804 515,04	28 943 422,53
H2O EUROAGGREGATE SI B	33 234 224,65	0,00
NATIXIS ACTIONS US GROWTH I USD	2 144 559,22	25 095 768,87
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	20 915 746,39	0,00
DNCA CONVERTIBLES EURO I	8 548 222,62	12 170 050,82
NATIXIS HARRIS ASSOCIATES US EQUITY N1/A USD	4 228 799,34	15 274 298,10

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciaires.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 26. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 26. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 26. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.

# 26. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Énergétique pour la croissance verte

### Répartition par note ESG (Hors emprunt d'Etat)

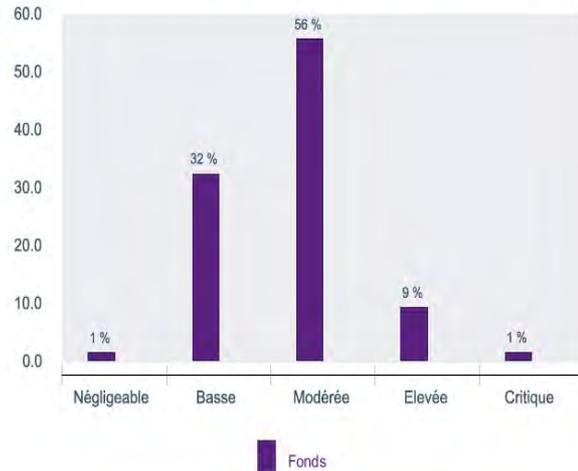
#### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture (en % de l'actif)	87,4 %
Note ESG Risk	22,4

#### CATÉGORIES RISQUE ESG

	Fonds
Négligeable	1,4%
Basse	32,3%
Modérée	55,5%
Elevée	9,2%
Critique	1,5%
<b>Total</b>	<b>100.00 %</b>

#### DISTRIBUTION DES SCORES ESG RISK CATEGORIES



Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Modéré (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Severe (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	---	--

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

### Répartition par note de risque du pays en % d'encours - Emprunt d'Etat

#### EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture (en % de l'actif)	94,00 %
Notation du risque du pays	19,14

Grille de lecture de la note ESG Risk

Négligeable (0-9.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Modéré (20-29.99) : impact financier modéré lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Elevé (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Severe (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	---	--

La note de risque ESG est attribuée à l'une des cinq catégories de risque ESG indiquées ci-dessous. Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

### Emissions Carbone

#### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	87,8 %
Intensité Carbone (tCO2/M\$)	100,0

#### EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	95,00 %
Intensité Carbone (tCO2/M\$)	419,28

Grille de lecture de l'intensité Carbone

Négligeable 0 - 99	Basse 100 - 199	Modérée 200 - 299	Elevée 300 - 399	Critique > 400
-----------------------	--------------------	----------------------	---------------------	-------------------

Source : Sustainalytics



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>6</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 28. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 29. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>621 361 577,33</b>	<b>532 237 072,61</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>15 433,44</b>	<b>15 457,12</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 433,44	15 457,12
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>621 346 143,89</b>	<b>532 221 615,49</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	568 152 986,86	485 874 670,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	53 193 157,03	46 346 945,04
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>367 272,06</b>	<b>403 241,76</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	367 272,06	403 241,76
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>109 939,97</b>	<b>323 173,44</b>
Liquidités	109 939,97	323 173,44
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>621 838 789,36</b>	<b>532 963 487,81</b>



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	608 092 272,66	526 064 286,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	13 172 561,65	5 493 222,56
Résultat de l'exercice (a,b)	110 611,88	564 867,96
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>621 375 446,19</b>	<b>532 122 377,43</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>463 343,17</b>	<b>841 102,87</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	463 343,17	841 102,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>7,51</b>
Concours bancaires courants	0,00	7,51
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>621 838 789,36</b>	<b>532 963 487,81</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9,52	18,92
Produits sur actions et valeurs assimilées	385 169,45	445 726,80
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	5 911,00
Crédits d'impôt	572,47	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	267 133,75
<b>TOTAL (1)</b>	<b>385 751,44</b>	<b>718 790,47</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	7 834,40	13 373,61
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>7 834,40</b>	<b>13 373,61</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>377 917,04</b>	<b>705 416,86</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	293 679,03	193 320,50
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	4 590,99	2 188,91
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>88 829,00</b>	<b>514 285,27</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	21 782,88	50 582,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>110 611,88</b>	<b>564 867,96</b>



## 29. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### **PRÉAMBULE**

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### **RÈGLES ET METHODES COMPTABLES**

##### **1 - Présentation**

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### **2 - Règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;



## 29. Comptes de l'exercice

- ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
  - Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 29. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 1. Pour la part I du compartiment « AVENIR MIXTE SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,36 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,06 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

#### 2. Pour la part I2 du compartiment « AVENIR MIXTE SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,36 % (TTC) maximum l'an, regroupant : - une commission de gestion administrative et comptable de 0,15 % maximum l'an ; - une commission de gestion financière de 0,15 % maximum l'an ; - les honoraires du Commissaire aux Comptes de 0,06 % (TTC) maximum l'an de l'actif net, dans la limite des frais réellement facturés et d'un plafond annuel de 5000 euros.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2 % (TTC) maximum l'an de l'actif net du compartiment	Compartiment
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	- actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%.	Compartiment
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 200,00 € T.T.C.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>532 122 377,43</b>	<b>361 855 627,83</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	154 254 047,63	178 282 153,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-85 413 294,52	-67 425 009,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 537 179,43	7 132 435,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 284 779,09	-2 359 372,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 701 380,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-998 820,00	-326 080,00
Frais de transactions	-129 380,33	-114 875,43
Différences de change	-83 698,87	656 696,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 581 705,51	53 900 898,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>50 106 776,99</i>	<i>42 525 071,48</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-42 525 071,48</i>	<i>11 375 826,99</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	88 829,00	514 285,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-100,00 (***)	5 617,97 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>621 375 446,19</b>	<b>532 122 377,43</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : indemnisation suite erreur collectes sur VL 30/12/2019 : 5 617,97 €

(\*\*\*) N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique: -100,00 €.



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>154 254 047,63</b>	<b>178 282 153,71</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	23 218 372,24	27 819 884,10
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	33 173 004,78	42 945 139,03
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	10 965 784,67	8 853 466,82
Abondements de l'entreprise	9 982 826,19	14 849 514,43
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	75 855 874,51	82 986 276,09
Transferts provenant d'un CET	758 100,10	821 284,91
Transferts provenant de jours de congés non pris	300 085,14	6 588,33
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>138 734,04</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>85 413 294,52</b>	<b>67 425 009,17</b>
Rachats	36 540 471,49	42 904 124,53
Transferts à destination d'un autre OPC	48 872 823,03	24 520 884,64

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 939,97	0,02
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	109 939,97	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	113 550 581,51	18,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,25	0,00	10 054,41	0,00	7 847,08	0,00	18,69	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	366 547,81
	Rétrocession de frais de gestion	724,25
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>367 272,06</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	262 838,32
	Rachats à payer	119 389,60
	Frais de gestion fixe	81 115,25
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>463 343,17</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-96 071,11</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 625 748,2740	144 964 770,85
Parts rachetées durant l'exercice	-2 748 325,2808	-84 767 545,21
Solde net des souscriptions/rachats	1 877 422,9932	60 197 225,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 030 627,1062	
<b>Part AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	293 308,9865	9 289 276,78
Parts rachetées durant l'exercice	-21 605,8914	-645 749,31
Solde net des souscriptions/rachats	271 703,0951	8 643 527,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	418 834,7321	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	289 088,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,04
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



## 29. Comptes de l'exercice

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			525 311 430,67
	LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	24 346 685,30
	LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	25 525 515,00
	FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	34 745 087,65
	FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	33 472 440,00
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	22 523 207,06
	FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M	34 063 732,03
	LU0389335661	NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	6 004 740,00
	LU1117700184	NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	28 625 173,50
	LU1727222967	NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	11 307 260,00
	LU0183517142	NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	12 900 398,43
	LU0147917446	NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	16 249 625,10
	LU0230635905	NIFLI HA US EQY SAC	18 924 081,57
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	19 129 425,00
	LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	50 571 543,75
	LU1079841513	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	23 688 589,51
	LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	28 174 130,60
	IE00BJBLDJ48	OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	13 909 415,23
	FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG SI	6 435 801,69
	FR0010036400	OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	14 220 645,94
	FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	78 889 043,60
	FR0012217008	SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	21 604 889,71
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>525 311 430,67</b>



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	110 611,88	564 867,96
<b>Total</b>	<b>110 611,88</b>	<b>564 867,96</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	101 598,27	558 162,68
<b>Total</b>	<b>101 598,27</b>	<b>558 162,68</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 013,61	6 705,28
<b>Total</b>	<b>9 013,61</b>	<b>6 705,28</b>



## 29. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 172 561,65	5 493 222,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>13 172 561,65</b>	<b>5 493 222,56</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	12 887 009,43	5 445 926,22
<b>Total</b>	<b>12 887 009,43</b>	<b>5 445 926,22</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	285 552,22	47 296,34
<b>Total</b>	<b>285 552,22</b>	<b>47 296,34</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>222 470 682,97</b>	<b>319 320 297,40</b>	<b>361 855 627,83</b>	<b>532 122 377,43</b>	<b>621 375 446,19</b>
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I EUR</b>					
Actif net	220 954 742,42	315 197 638,13	357 466 280,47	527 539 897,86	607 901 134,15
Nombre de titres	7 742 440,9040	10 443 595,2290	12 542 155,9126	16 153 204,1130	18 030 627,1062
Valeur liquidative unitaire	28,53812	30,18095	28,50118	32,65852	33,71491
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,77	1,53	0,45	0,33	0,71
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	0,08	0,03	0,03	0,00
<b>Parts AVENIR MIXTE SOLIDAIRE I2 EUR</b>					
<b>Actif net</b>	<b>1 515 940,55</b>	<b>4 122 659,27</b>	<b>4 389 347,36</b>	<b>4 582 479,57</b>	<b>13 474 312,04</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>55 784,2376</b>	<b>143 374,7359</b>	<b>161 556,1392</b>	<b>147 131,6370</b>	<b>418 834,7321</b>
<b>Valeur liquidative unitaire</b>	<b>27,17506</b>	<b>28,75443</b>	<b>27,16917</b>	<b>31,14543</b>	<b>32,17095</b>
<b>Capitalisation unitaire sur +/- values nettes</b>	<b>0,73</b>	<b>1,46</b>	<b>0,43</b>	<b>0,32</b>	<b>0,68</b>
Capitalisation unitaire sur résultat	0,04	0,09	0,05	0,04	0,02

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	148	15 433,44	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>15 433,44</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>15 433,44</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>15 433,44</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
H2O EUROAGGREGATE SI B	EUR	455	34 745 087,65	5,59
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	324 000	33 472 440,00	5,38
NAT.ABS.AS.PAC.SA EUR C.3DEC	EUR	42 000	6 004 740,00	0,97
OSTRUM EURO ABS IG SI	EUR	51	6 435 801,69	1,04
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	EUR	4 458,1902	14 220 645,94	2,29
SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	EUR	3 611	78 889 043,60	12,69
SEYOND EQUITY FACTOR INVESTING US IC USD	USD	1 505	21 604 889,71	3,48
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>195 372 648,59</b>	<b>31,44</b>
<b>IRLANDE</b>				
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	EUR	252 600	44 276 915,22	7,13
iShares VII PLC - iShares Core MSCI Pac ex-Jpn ETF USD Acc	EUR	18 500	2 520 171,75	0,40
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>46 797 086,97</b>	<b>7,53</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	91 210	24 346 685,30	3,92
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	153 500	25 525 515,00	4,10
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	129 000	22 523 207,06	3,63
LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	EUR	1 583 000	20 861 723,80	3,36
LYXOR EURO STOXX BANKS DR	EUR	131 500	9 161 368,30	1,47
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	107 000	6 185 584,40	0,99
NATIXIS EURO CRED SI/A (EUR) CAP	EUR	267 450	28 625 173,50	4,60
NATIXIS EUROPE SMALLER COMPAGNIES FD N1/A	EUR	94 000	11 307 260,00	1,82
NATIXIS VAUGHAN NELSON US SMALL C.I 3DEC	USD	30 750	12 900 398,43	2,07
NIFLI EMERISE ASIA EQUITY FUND I/A EUR CAP	EUR	117 470	16 249 625,10	2,62
NIFLI HA US EQY SAC	USD	126 500	18 924 081,57	3,05
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	EUR	243 750	50 571 543,75	8,14
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE USD	USD	31 100	23 688 589,51	3,82
OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUAL WEIGHT	EUR	273 700	28 174 130,60	4,54
OSSIAM US ESG LC EQUITY FACT	USD	131 000	13 909 415,23	2,24
Xtrackers MSCI EM Asia Swap UCITS ETF 1CC	EUR	233 500	13 028 949,75	2,09
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>325 983 251,30</b>	<b>52,46</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>568 152 986,86</b>	<b>91,43</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
MIROVA SOLIDAIRE M	EUR	312 827	34 063 732,03	5,48
OPCI FRANCEUROPE IMMO PARTS I	EUR	184 380	19 129 425,00	3,09
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>53 193 157,03</b>	<b>8,57</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>53 193 157,03</b>	<b>8,57</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>621 346 143,89</b>	<b>100,00</b>
<b>Créances</b>			<b>367 272,06</b>	<b>0,06</b>
<b>Dettes</b>			<b>-463 343,17</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>109 939,97</b>	<b>0,02</b>
<b>Actif net</b>			<b>621 375 446,19</b>	<b>100,00</b>



## 30. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR MIXTE SOLIDAIRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000113969

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 25 % Stoxx Europe 600 + 17,5 % Standard & Poor's 500 + 7,5 % MSCI AC Asia Pacific + 42,5 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro+ 7,5 % de titres solidaires, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'actions et d'obligations privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
- Le portefeuille du compartiment est composé entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Par ailleurs, le compartiment est exposé :
  - entre 30 % minimum et 70 % maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.
  - pour le solde, entre 30 % minimum et 70 % maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, taux variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans les pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net du compartiment), en titres de notation inférieure ou titres non notés. Le compartiment pourra être investi en obligations internationales jusqu'à 10 % maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif en actions et/ou produits de taux des pays émergents. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 7,5% maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI. Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indiciaire et à faible tracking error, et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés obligataires et aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,58%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2003.**
- **Année de création de la part I2 : 2014.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR MIXTE SOLIDAIRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR

Code AMF : 990000084919

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer l'indicateur de référence composite 25 % Stoxx Europe 600 + 17,5 % Standard & Poor's 500 + 7,5 % MSCI AC Asia Pacific + 42,5 % FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro+ 7,5 % de titres solidaires, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs). Ces indices sont exprimés en euros et incluent les dividendes nets réinvestis. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du Fonds.
- La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :
  - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
  - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant,
  - un choix d'actions et d'obligations privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant.
- Le portefeuille du compartiment est composé entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Par ailleurs, le compartiment est exposé :
  - entre 30 % minimum et 70 % maximum en actions, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie. Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.
  - pour le solde, entre 30 % minimum et 70 % maximum, en produits des marchés de taux (obligations à taux fixes, taux variables, indexés et/ou convertibles) principalement dans les pays de la zone euro, directement ou via des parts et/ou actions d'OPCVM/FIA. La poche obligataire du compartiment sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. La Société de Gestion s'appuiera pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la poche obligataire sera investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion et, à titre accessoire (maximum 10 % de l'actif net du compartiment), en titres de notation inférieure ou titres non notés. Le compartiment pourra être investi en obligations internationales jusqu'à 10 % maximum de son actif net. Le compartiment sera exposé aux obligations convertibles contingentes au travers des OPC sous-jacents dans la limite de 2% maximum. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif en actions et/ou produits de taux des pays émergents. Le compartiment pourra être investi jusqu'à 7,5% maximum de son actif en parts et/ou actions d'OPCI. Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. La sélection des OPC est réalisée d'une part avec un OPC à dominante indiciaire et à faible tracking error, et d'autre part par le choix d'OPC de gestions à plus forte conviction et d'ETF pays et sectoriel. La sélection des OPC sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés. La sélection prend en compte la liquidité des OPC, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection s'appuie sur la très large gamme d'OPC disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers.
- Le compartiment peut recourir aux instruments dérivés dans la limite d'engagement de 10 % de l'actif net dans un but de protection ou d'exposition du portefeuille en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés obligataires et aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,62%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2003.**
- **Année de création de la part I : 2003.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise,
  - et un membre représentant chaque entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères solidaires. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques et en produits de taux de la zone euro. Le fonds est par ailleurs investi entre 5 et 10 % en titres solidaires.

**FCPE N°8975**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 621.38  
Valeur liquidative en € : Part I 33,71491

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

5 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

42,5% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 25% STOXX 600 DNR\* + 17,5% S&P 500 DNR\* + 7,5% MSCI AC Asia Pacific DNR\* + 7,5% Titres solidaires \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** 28/08/2003  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / pays émergents / crédit / titres spéculatifs / petites et moyennes capitalisations / contrepartie / liquidité / valorisation / parts et/ou actions d'OPCI / titrisation (ABS, MBS, RMBS,...) / investissements en Obligations convertibles contingentes

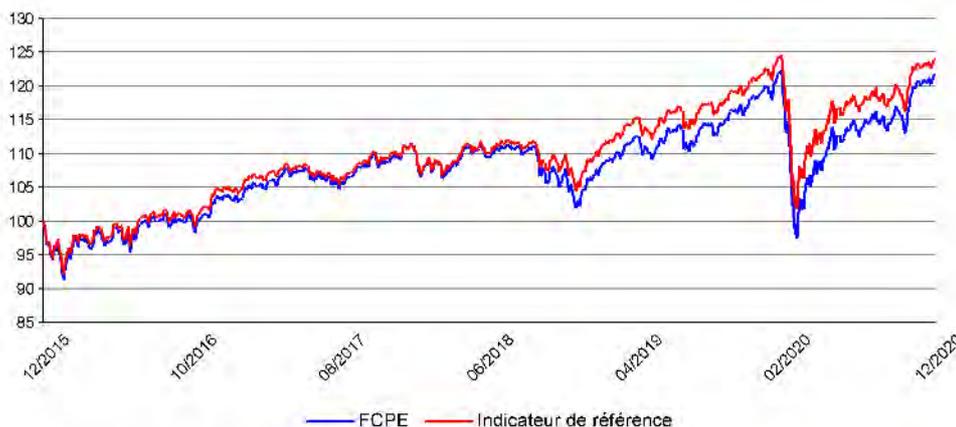
**FRAIS COURANTS:** 0.62%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	1.46%	3.23%	3.23%	11.71%	21.76%	70.59%
Performance de l'Indicateur de référence	1.16%	2.78%	2.78%	13.31%	24.00%	76.61%
Écart de performance	0.30%	0.46%	0.46%	-1.60%	-2.24%	-6.03%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.75%	4.01%	5.48%
Performance annualisée de l'Indicateur de référence	NS	NS	NS	4.24%	4.39%	5.85%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.49%	-0.38%	-0.37%
Volatilité du FCPE	NS	NS	13.17%	10.27%	9.48%	8.49%
Volatilité de l'Indice de référence	NS	NS	11.90%	9.39%	8.88%	7.99%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

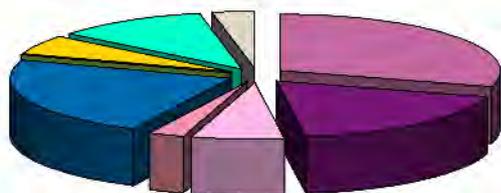
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRIÈRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	14.59%	-5.57%	5.76%	3.07%	5.81%	9.43%	11.05%	11.85%	-2.58%	8.65%
Performance de l'Indicateur de référence	14.09%	-3.37%	4.96%	4.27%	6.12%	10.18%	10.94%	11.73%	-1.73%	7.93%
Écart de performance	0.50%	-2.20%	0.80%	-1.20%	-0.31%	-0.75%	0.10%	0.13%	-0.86%	0.72%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 29.55%
- Actions Asie Pacifique 6.83%
- Obligations Euro Etats 22.94%
- Valeurs solidaires 5.48%
- OPCI 3.08%
- Actions Amérique du Nord 18.27%
- Actions Emergentes 2.62%
- Monétaire & Liquidités 0.00%
- Oblig. Euro Aggr. & Crédit. 11.23%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES I	12.70%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	8.14%
IE00B1FZS681	iShares EUR Govt Bond 3-5yr UCITS ETF	7.13%
FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	5.59%
FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M	5.48%
FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS PART SI/C	5.39%
LU1117700184	OSTRUM EURO CREDIT SI A EUR CAP	4.61%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	4.53%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	4.11%
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GWTH IEUR	3.92%
<b>TOTAL</b>		<b>61.59%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débouqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRR1 indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel ou site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - ClientServiceAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.

**Natixis Interepargne** : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

**Natixis Investment Managers International** : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Les performances affichées sur les périodes précédant la date de création de la part I2 (25 août 2014) sont calculées sur la base des performances de la part I brutes de frais de gestion. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères solidaires. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure asiatiques et en produits de taux de la zone euro. Le fonds est par ailleurs investi entre 5 et 10 % en titres solidaires.

**FCPE N°7975**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 621.38  
Valeur liquidative en € : Part I2 32.17095

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

5 ans au moins

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

42,5% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 25% STOXX 600 DNR\* + 17,5% S&P 500 DNR\* + 7,5% MSCI AC Asia Pacific DNR\* + 7,5% Titres solidaires \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 01/12/2009  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / pays émergents / crédit / titres spéculatifs / petites et moyennes capitalisations / contrepartie / liquidité / valorisation / parts et/ou actions d'OPCI / titrisation (ABS, MBS, RMBS,...) / investissements en Obligations convertibles contingentes

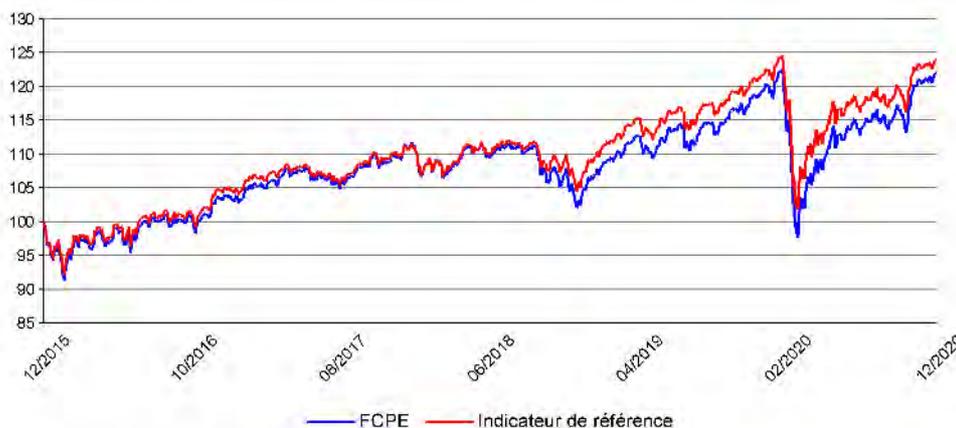
**FRAIS COURANTS:** 0.58%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	1.47%	3.29%	3.29%	11.88%	22.07%	71.59%
Performance de l'indicateur de référence	1.16%	2.78%	2.78%	13.31%	24.00%	76.61%
Écart de performance	0.31%	0.51%	0.51%	-1.43%	-1.93%	-5.02%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.80%	4.06%	5.54%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	4.24%	4.39%	5.85%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.44%	-0.33%	-0.30%
Volatilité du FCPE	NS	NS	13.17%	10.27%	9.48%	8.49%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	11.90%	9.39%	8.88%	7.99%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	14.64%	-5.51%	5.81%	3.12%	5.86%	9.47%	11.10%	11.95%	-2.47%	8.78%
Performance de l'indicateur de référence	14.09%	-3.37%	4.96%	4.27%	6.12%	10.18%	10.94%	11.73%	-1.73%	7.93%
Écart de performance	0.54%	-2.14%	0.85%	-1.15%	-0.26%	-0.71%	0.16%	0.22%	-0.75%	0.85%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 29.55%
- Actions Asie Pacifique 6.83%
- Obligations Euro Etats 22.94%
- Valeurs solidaires 5.48%
- OPCI 3.08%
- Actions Amérique du Nord 18.27%
- Actions Emergentes 2.62%
- Monétaire & Liquidités 0.00%
- Oblig. Euro Aggr. & Crédit. 11.23%

**Principales lignes (hors OPCVM monétaire)**

FR0010767129	SEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	12.70%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	8.14%
IE00B1FZS681	iShares EUR Govt Bond 3-5yr UCITS ETF	7.13%
FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	5.59%
FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M	5.48%
FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS PART SI/C	5.39%
LU1117700184	OSTRUM EURO CREDIT SI A EUR CAP	4.61%
LU0599613147	OSSIAM STOXX EUROPE 600 EQUA	4.53%
LU0284395984	DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	4.11%
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GWTH IEUR	3.92%
<b>TOTAL</b>		<b>61.59%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débouqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référence, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel ou le site Internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.



# AVENIR MIXTE SOLIDAIRE AGREGÉ (8975)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2019 au 31.12.2020

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	25.00%	-1.99%	27.27%	2.83%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)	17.50%	8.03%	18.36%	10.39%
ACTIONS JAPON ASIE (3)	7.50%	9.82%	8.13%	8.02%
PRODUITS DE TAUX € (4)	42.50%	1.27%	40.08%	-0.10%
VALEURS SOLIDAIRES (5)	7.50%	0.00%	6.03%	-0.34%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.13%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>2.78%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.29%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>2.78%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.24%</b>

(1) STOXX Europe 600 DNR (2) S&amp;P500 DNR (3) MSCI AC ASIA PACIFI DNR (4) FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro (5) Titres solidaires

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	-0.16%	0.86%	-0.23%	1.27%	1.04%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD	1.79%	2.07%	-0.08%	0.36%	0.28%
ACTIONS JAPON ASIE	0.72%	0.84%	0.08%	-0.14%	-0.07%
PRODUITS DE TAUX €	0.43%	-0.47%	-0.03%	-0.72%	-0.75%
VALEURS SOLIDAIRES	0.00%	-0.02%	-0.06%	-0.02%	-0.08%
Liquidités et autres actifs	0.00%	0.01%	0.08%	0.00%	0.08%
<b>Performance brute</b>	<b>2.78%</b>	<b>3.29%</b>	<b>-0.24%</b>	<b>0.75%</b>	<b>0.51%</b>

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2019 au 31.12.2020
Diversifiés international - sans dominante	2.40%
<b>AVENIR MIXTE SOLIDAIRE AGREGÉ</b>	<b>3.42%</b>



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38